Ressources des églises locales

Préliminaire

Parmi toutes les pages de ce site dont l'objectif est de décrypter la Vérité biblique pour que chacun puisse la comparer à ses croyances et ses convictions, cette étude m'oblige par expérience à commencer par un préliminaire. Toutes les pages de ce site témoignent de mon amour pour la Parole de Dieu et la rigueur des études de mon ardent désir à diffuser. Que le monde me haïsse parce que je dénonce sa folie afin de le confronter à la Vérité de Dieu, c'est normal puisque Jésus nous a prévenu mais que les chrétiens me dénigrent voire me méprisent sans même écouter les arguments bibliques qui ne sont pourtant pas en faveur de notre dime évangélique m'attriste.

C'est très frustrant de ne recevoir au visage que des invectives pour arguments telle que "Vous contestez donner 10% de vos revenus à l'église mais vous ne dites rien quand l'État vous en prend 50% !" C'est justement parce que je lis la Bible tous les jours que j'estime avoir un peu de légitimité quant à des erreurs doctrinales véhiculées depuis si longtemps. Pourquoi me reprocher de comparer l'Écriture à ce que vous enseignez ? Paul et Silas s'offensaient-ils de ce que les juifs de Bérée vérifiaient les Écritures ? Le texte dit d'eux qu'ils avaient des sentiments nobles. Je suis dans cette même quête de vérité pour rompre avec ce qui s'apparente souvent à des raccourcis doctrinaux.

"Ces juifs avaient des sentiments plus nobles que ceux de Thessalonique; ils reçurent la parole avec beaucoup d'empressement et ils examinaient chaque jour les Écritures pour voir si ce qu'on leur disait était exact. Actes 17/11

Par ce préliminaire je souhaite m'indigner pour tous ces procès d'intention latents car, comme je l'ai déjà écrit sur ce site, je n'ai aucun problème dans mon rapport à l'argent n'ayant ni convoitise ni cupidité. Je reste conscient que tout et absolument tout ce que j'ai, vient de Dieu et appartient à Dieu. De plus, il me serait plus facile d'éluder cette étude plutôt que de me livrer à cette vindicte chrétienne. Ne vous hâtez pas de me classer parmi les rebelles ou les faux-frères de l'église juste parce qu'une apparente universalité dans le monde évangélique n'a pas permis d'aller en profondeur, chacun se sentant tellement plus confortable avec quelques versets phares dans les églises pour les subordonner à cette prospérité financière exacerbée par le libéralisme des églises américaines. La seule chose qui me chagrine n'est pas de pratiquer une dime néo-testamentaire bien que l'on pourrait faire plus pragmatique, mais simplement de la justifier par référence à la dime mosaïque qui n'avait rien de comparable avec elle. La dime d'aujourd'hui a un champ d'application bien plus large par son universalité, absente de la dime mosaïque, une pratique et un objet totalement différent de celui d'aujourd'hui. Si ça doit vous rassurer, ce n'est pas de l'abolition de cette dime qu'il est question ici mais de sa justification erronée à laquelle je la compare ; il faudra toujours un système pour financer les églises et l'œuvre de Dieu mais il fort dommage qu'aucune n'ait su instaurer un financement interne pour elle-même mais aussi pour des projets communs. Lisez l'étude dans son ensemble avec l'honnêteté intellectuelle que cela demande et si vous avez de vrais arguments dénués de subjectivité étant amoureux de la Vérité, vous pourrez la contester mais n'oubliez pas : "que celui qui dira à son frère insensé mérite d'être puni pas la Géhenne" à rapprocher de "tous connaitront que vous êtes mes disciples à l'amour que vous avez les uns pour les autres."

Partie 1 : l'enseignement évangélique

1. Les bases de cet enseignement

Régulièrement, au détour d'un enseignement ou d'une prédication dont ce n'est pas forcément le sujet, l'orateur cite un des trois versets ci-après, assorti parfois d'un commentaire incisif légitimé par une confiance absolue dans la pléthore d'interprétations propagées depuis des décennies et dénoncées ici. Tant pis pour ce frère qu'on dit aimer mais que l'on classe désormais parmi les rebelles de l'église puisque en apparence désobéissant. Dans ce paragraphe je me contenterai seulement de rappeler les versets cités pour réserver les explications de leur signification dans la deuxième partie de l'étude qui les mettra tous en parallèle dans leur contexte. Concernant la pratique de la dime, aucun d'entre eux, ne se trouve dans le Nouveau Testament. Tous sont essentiellement dans la Torah et notamment dans le Lévitique et le Deutéronome. Partout ailleurs, sauf une variante au temps d'Ezéchias, il n'y a aucune indication quant à son objet ou sa pratique en elle-même. Lorsqu'il en est question ce ne sont juste que des citations ou des références rappelant ces deux livres. Tous ces versets-clés qui cherchent à prouver que la dime est une loi immuable, rendent l'utilisation des affirmations suivantes légitime bien que la Bible, prise dans son ensemble et selon le contexte, confirme des écrits contemporains qui nous racontent autre chose:

- ✓ Toute dime de la terre appartient à Dieu (Lév. 27/30)
- ✓ Ne pas la donner, c'est voler Dieu (Malachie 3/8-10)
- ✓ La dime et les prémices, c'est pareil (Proverbes 3/9a)

Dans l'Ancienne Alliance, Dieu dit plusieurs fois à son peuple que telle chose lui appartient. J'en cite ici les principales sachant que certaines sont rappelées plusieurs fois :

- ✓ la terre et tout ce qu'elle renferme (Deut. 10/14), verset repris dans 1 Corinthiens 10/26 pour affirmer notre liberté de jouir de tout ce que Dieu a créé et non pas pour nous en priver parce que ce serait à lui.
- ✓ le monde est à moi et tout ce qu'il renferme (Ps 50/12)
- √ l'argent est à moi, l'or est à moi (Aggée 2/8)
- √ tout premier né parmi les enfants d'Israël, tant des hommes que des animaux m'appartient (Exode 13/1)
- ✓ tout premier-né m'appartient, même tout premier-né dans tes troupeaux ... (Exode 34/19)
- ✓ j'ai pris les lévites à la place des premiers-nés d'Israël, ils m'appartiendront (Nombres 3/11-13)

Il est comme une évidence à tout chrétien que la Terre en tant que planète appartient à Dieu. Donc, par conséquent, tout ce qu'elle contient et est à notre disposition lui appartient. Mais ce n'est pas à ce titre que la dime appartient à

Dieu comme de nos jours on le dirait de la taxe foncière que tout propriétaire doit à l'État et qui n'est autre qu'une vague analogie de la dime. Nous verrons en détail plus loin que la dime appartient à Dieu parce que la notion même de dime est en lien avec la terre sur laquelle règne une divinité : c'est Dieu qui a donné Canaan à son peuple et le protège donc la dime lui appartient. Or c'est bien parce que les églises n'enseignent presque jamais l'objet, le support et les modalités d'application originelles de cette dime instaurée dans l'Ancienne Alliance, que tous ces versets, pris indépendamment ne sont pas qualifiés pour en déduire une loi qui serait universelle. Une telle pratique dans les églises d'aujourd'hui, non seulement corrompt sa nature et sa destination originelle mais en plus, elle sélectionne certains versets ; à titre d'exemple, à quel moment rachetez vous le premier-né de vos fils pourtant lié à la dime alors qu'il n'y pas de lévites dans l'Église?

2. La surenchère dans l'interprétation

En dehors de l'église locale il est évident que les meilleurs supports pour trouver un enseignement concernant la dime sont les livres qui traitent de la prospérité. Vous n'y couperez pas, elle y est en bonne place et occupe souvent tout un chapitre puisque le lien entre dime et prospérité matérielle a été fait depuis longtemps, quelle que soit la source de cette prospérité comme la Bible semble l'enseigner. Dans ces conditions, il semble que les auteurs de ces ouvrages ne se satisfont plus des versets qui parlent directement de la dime mais cherchent la révélation possible d'une dime cachée dans presque tous les versets qui nous parlent de dons ou d'offrandes. C'est ce que j'appelle la surenchère des interprétations qui consiste à tout ramener à une dime dès lors qu'il a association entre une bénédiction et un don. Les exemples ci-après sont principalement tirés de deux ouvrages cités en référence dans l'onglet "Partager" (Financially Farming God's Way (1987) de Markus Bishop et *Biens, richesses et argent* de C. Hill et E. Pitts) mais aussi de notes sourcées prises lors de prédications. Dans certains cas, l'interprétation tord tellement la réalité de ce qui est écrit que je me suis demandé quel chrétien un peu instruit dans la Parole de Dieu peut le croire. Je suis très étonné par cette course permanente à faire la démonstration que la dime est une loi universelle sauf à envisager des raisons que nous verrons par la suite.

"La dime existait dans le jardin d'Eden. Le premier commandement était une nuance de la dime" (M. Bishop). Le verset concerné par cette affirmation est bien sûr celui où Dieu dit à Adam de ne pas manger de l'arbre de la connaissance du bien et du mal. Voici son interprétation : "Cet arbre appartient à Dieu et à lui seul. L'homme est prévenu de ne pas le prendre. C'est exactement ce que la dime signifie en ce qu'elle appartient à Dieu. Dieu commande à Adam de ne pas en manger comme il nous commande d'apporter un dixième de notre revenu à sa maison." Tout dans cette interprétation est absolument faux mais aussi stupide. Si l'arbre est une dime ou même ou "nuance" (mot dans le texte) alors il n'y avait que dix arbres dans ce jardin! En quoi Adam avait-il besoin de dimer la nourriture que Dieu lui fournissait tous les jours ? Il n'avait pas besoin de travailler pour se vêtir, il était nu, ni même pour manger, il lui suffisait de cueillir or la dime n'a jamais concerné les produits naturels récoltés.

Ils n'avaient pas de revenu pour garder et cultiver, non pas le jardin : ils devaient garder et cultiver leur âme vivante pour Dieu, le pronom est au féminin (la garder) et jardin est aussi masculin en hébreu (L'ordre et la perfection, p. 142). Avec cette interdiction, Dieu ne lui a pas dit non plus "tu m'offriras le dixième de tout ce que tu cueilleras" : ça n'a vraiment aucun sens ! Pourtant l'auteur poursuit en affirmant sans la moindre hésitation que la chute de l'homme est due au vol de la dime lorsqu'il a mangé de l'arbre défendu, déshonorant Dieu parce qu'ils n'ont pas respecté la dime. Je vous passe toutes ses interprétations personnelles concernant la scène où il écrit même que le diable aime à tordre la Parole de Dieu, ce qui est vrai, sans pour autant voir qu'il fait la même chose! Dieu, notre père vient de créer Adam et lui donne une marque d'obéissance avec en prime, un loyer à payer sous prétexte qu'il est propriétaire de la Terre, car c'est bien de cela dont il est question ? C'est bien connu, tous les pères font ça avec leurs enfants quand ils arrivent au monde. Soyons sérieux, un peu d'humilité dans les interprétations, qui peut penser une chose pareille ? Arrêtez de tout spiritualiser et de compliquer la vie chrétienne. La dime est beaucoup plus simple et seulement pragmatique.

"Il y a des gens qui croient que les dimes ont commencé avec la loi de Moïse, mais ce n'est pas vrai." Cette phrase est extraite de l'étude d'un jeune pasteur sur la prospérité. Il y cite Genèse 2/2-3 pour affirmer qu'en fait, le septième jour, qualifié dans la Bible comme étant le jour du repos, correspond à la création de la dime. Avec cette affirmation invraisemblable, on a du mal à comprendre cette dime à un septième (un jour sur sept) pour justifier une dime du dixième. Jamais la Torah n'enseigne une dime du temps car la dime est seulement reliée aux produits de la terre comme nous le verrons. Je vais de suite au devant de ceux qui opposeraient une dimension spirituelle de la dime en leur demandant de me fournir tous les versets, tous les commentaires et études dans la religion juive qui défendraient une thèse spirituelle de la dime au cours des siècles. Dès à présent notez plutôt que le septième jour est un des dix commandements, donc universel et pour toutes les époques, alors que la dime n'y est même pas citée ! Toujours sur l'origine des dimes, l'étude parle aussi des offrandes réciproques de Caïn et d'Abel en ces termes : "Abel a apporté les prémices de la terre comme preuve de sa fidélité."

Or le texte est sans ambiguïté : le mot n'est ni dime ni prémices mais **offrande** et les prémices ne sont pas la dime, il y a une différence fondamentale entre les deux que nous verrons plus loin. Ici encore il y a torsion du texte pour faire entrer la dime dans la dimension intemporelle et spirituelle d'une loi perpétuelle. Je trouve regrettable de forcer les interprétations pour maintenir une pratique pourtant temporaire qui ne s'est jamais appliqué à tout le peuple. Les pasteurs se contentent de suivre le mouvement séculaire du protestantisme et ce bien que Martin Luther, le père de la Réforme, considérait la dime comme étant une œuvre de la loi qui, selon Gala-

tes 5/3 nous obligerait à pratiquer la loi toute entière surtout que la pratique actuelle est franchement très éloignée de ce que Dieu demande dans la loi de Moïse. Nous étudierons plus tard les offrandes de Caïn et Abel car ce récit très instructif ne concerne pas la dime.

Dans Matthieu 23/23 Jésus a une altercation avec les scribes et les pharisiens au sujet du fait qu'ils payaient la dime d'herbes aromatiques mais qu'ils ne pratiquaient pas la miséricorde, la justice et la fidélité. Jésus leur reprochait alors de négliger des choses beaucoup plus importantes que cette dime des herbes, importantes parce qu'elles sont en rapport avec l'amour pour les frères et que la dime n'est qu'un acte religieux de la loi. Nombreux sont ceux qui citent ce passage pour montrer que Jésus lui-même nous dit de donner la dime : d'abord il ne dit pas cela mais compare un acte à une attitude de cœur puis, il est toujours dans l'Ancienne Alliance donc sous la loi. Si, de nos jours, les arguments pour justifier la loi de la dime sont basés sur l'interdit à manger du fruit de l'arbre de la connaissance et sur le repos de Dieu le septième jour, tout argument devient possible dans les églises pour justifier ... (je vous laisse écrire tout ce que vous voulez pour avoir raison !)

Le livre "Biens, richesses et argent" consacre un chapitre entier à la dime avec toute une séduction d'interprétations très personnelles comme par exemple la dime due par les entreprises sur les bénéfices ou les investissements, ou le fait de la donner n'empêche pas toujours la malédiction de Malachie 3/8 en fonction de notre attitude ou de prôner une dime sur le salaire brut et non pas sur le net sans évoquer toutes sortes d'incohérences. En effet le salaire brut est composé de taxes, d'assurances et de cotisations notamment pour la retraite. Donc donner une dime sur le brut revient à la donner sur des taxes qui ne seront jamais un revenu, sur des assurances que vous n'utiliserez sans doute jamais et surtout sur des cotisations qui deviendront vos revenus à la retraite, si vous y arrivez! Mais pour aller jusqu'au bout de ce délire, n'oubliez pas que l'employeur verse aussi pour votre retraite donc vous devriez aussi payer une dime de la part patronale de votre retraite. Si vous êtes déjà retraité, vous donneriez alors une dime sur des taxes et des cotisations prélevées pour les autres c'està-dire qu'elles ne sont pas dans vos revenus. Enfin un chrétien qui donne sa dime sur le brut de son salaire toute sa vie, la payera donc une seconde fois quand il donnera la dime de sa retraite. Vous voyez, tout y est rendu complexe et essentiellement basé sur l'argent alors que la fonction de la dime n'a jamais été exprimée sous forme d'argent. Outre les remarques faites dans les exemples précédents au sujet de l'interprétation des versets phares et qui sont ici parfois différentes des auteurs précédents, les auteurs du livre utilisent le passage de Jérémie 6/16. N'est-il pas curieux que selon les auteurs, l'interprétation d'un même verset change alors qu'elle est censée venir de Dieu?

"Placez-vous sur les chemins, regardez et demandez quels sont les anciens sentiers, quelle est la bonne voie ; marchez-y et vous trouverez le repos de vos âmes."

Ce verset sert de base à un long développement qui une fois de plus fait passer la dime pour une loi comparable à la loi de la pesanteur : "Donner la dime est un Antique Sentier

comme la pesanteur." Donc comme je suis soumis à la loi de la pesanteur et que je ne peux jamais l'enfreindre sans avoir de gros problèmes physiques, me soustraire à la dime aura des conséquences négatives toute ma vie. Pourtant les auteurs écrivent que Dieu ne recherche pas notre argent, il n'en n'a pas besoin mais seulement la foi à dépendre de lui et non pas de nos finances, assertion pour laquelle je suis totalement d'accord. Mais alors la foi doit aussi être du côté du responsable qui doit s'attendre à Dieu pour financer l'église et ne pas se subordonner à un impôt qui annule la foi. Ce n'est pas "l'ancien sentier" d'une loi spirituelle. Si tel était le cas, je repose à nouveau la question : pourquoi cette loi ne figure pas dans les ordres données à Adam comme le sabbat et l'arbre de la connaissance ?

En réalité, toutes les pages écrites concernant la dime commencent toujours par une succession de versets qui, par des interprétations personnelles parfois des plus étranges, vise à créer le postulat que la dime est une loi spirituelle immuable, supérieure à tout ce qui fait notre relation avec Dieu et notamment notre foi car la dime, telle qu'elle est ordonnée dans la Torah, n'est pas un acte de foi mais d'obéissance au même titre que toutes les autres obligations de la loi. En effet, elle ne sera jamais en adéquation avec le verset de 2 Corinthiens 9/7 qui exhorte "que chacun donne comme il a résolu en son cœur, sans tristesse, ni contrainte car Dieu aime ceux qui donne avec joie." Enfin, bien que tous les auteurs soient capables d'écrire des dizaines de pages en faveur de cette pratique avec tant de détails et de leçons spirituelles, je suis frappé une fois encore, par le silence généralisé quant à la façon dont la dime devait être apportée, quant aux produits qui y étaient soumis et quant aux personnes et aux terres concernées. Si vous êtes si attaché à conserver la dime vous devriez respecter aussi les directives de Dieu ou, après avoir lu cette étude, admettre que vous vous êtes trompé mais, ça c'est difficile pour des responsables qui ont enseigné avec zèle sa pratique!

3. Un lien inattendu

Pour conclure cette première partie, j'interpellerai ceux qui, se basant sur la rencontre entre Melchisédek et Abram enseignent que la dime entre dans l'Alliance que Dieu fit avec son peuple en parlant d'une alliance financière. Cette affirmation donne vraiment beaucoup de place à la dime en l'élevant au même niveau que le sacrifice de Jésus. Il n'y a qu'une seule Alliance entre Dieu et les hommes, celle des dix commandements et ses développements tout au long de l'enseignement biblique qui répondent à des lois spirituelles universelles. Il n'y a pas plus d'alliance financière, c'est-à-dire un contrat spécifique entre Dieu et nos dons par l'offrande ou la dime pour recevoir des finances qu'il n'y a d'alliance physique pour rester en bonne santé en respectant à la lettre ce que sous-entend une alliance financière, c'est-à-dire en faisant toujours un bon usage de nos corps par une bonne alimentation et hygiène de vie, pas plus qu'il n'y a d'alliance propre quant à l'utilisation de nos capacités, de nos compétences ou du temps que l'on consacre à Dieu dans le cadre de toutes nos activités : la bénédiction n'est pas corrélée à mon temps de prière ou

de louange comme elle n'est pas corrélée à l'emploi de mes talents ou à ma bonne hygiène de vie ou à la dime.

Je crois que, dans tous ces cas, beaucoup de chrétiens seraient exclus des bénédictions de Dieu si l'Alliance était à ce point segmentée. Seule la loi du semer pour récolter est en vigueur dans ces domaines et contrairement à ce qui peut être enseigné çà et là, Dieu n'a pas forcément besoin qu'on sème de l'argent pour récolter de l'argent, il peut transformer le temps que nous consacrons aux autres en argent ou l'argent que nous donnons en bonne santé, etc. (ne dit-on pas que le temps c'est de l'argent ?). De plus, dans le naturel, semer et récolter demandent beaucoup de travail et de temps avant et après et la dime n'a jamais été une semence, seules les offrandes (ou aumônes) le sont. Je le répète, l'Alliance est une et indivisible, elle est affaire d'amour et de cœur. Dieu compte tout ce que nous faisons et donnons d'une manière globale. L'argent, nos capacités, notre corps et notre temps seront tantôt des semences tantôt des outils selon les situations or on ne sème pas un outil. Lisez cette étude jusqu'au bout et si l'argent est aussi un outil pour l'église, vous verrez non seulement que la dime n'est pas le moyen le plus légitime aujourd'hui et le plus efficace par rapport à nos capacités actuelles à financer l'église.

D'ailleurs, j'ai eu beau cherché, les mots "alliance" et "dime" ne sont jamais unis dans un même verset ni même dans une suite de versets qui démontreraient d'une relation entre les deux. La première alliance est celle faite avec Noé et là, rien ne se rapporte à la dime : si cette dernière était universelle, pourquoi la Bible ne nous dit pas que Noé payait une dime ? A qui la payait-il est une autre affaire ! Donc on en arrive à Abram, quand en Génèse 14/18 "Melchisédek, roi de Salem, fit apporter du pain et du vin : il était sacrificateur du Dieu Très-Haut. ... Et Abram lui donna la dime de tout." Nous verrons dans la deuxième partie ce que donne Abram mais venons-en à l'Alliance avec Dieu :

"C'est ici mon alliance, que vous garderez entre moi et vous et ta postérité après toi : tout mâle parmi vous sera circoncis. Vous vous circoncirez et ce sera un signe d'alliance entre vous et moi" Genèse 17/10-11

Au verset 23, il nous est dit qu'Abraham "prit Ismaël son fils, ... tous les mâles parmi les gens de la maison d'Abraham et il les circoncit ce même jour, selon l'ordre que Dieu lui avait donné." Dieu ne lui a pas dit de dire à tous les gens de sa maison que dorénavant ils devront donner une dime pour activer l'alliance. Notez que les égyptiens et les phéniciens pratiquaient la circoncision bien avant Abraham! Le verset suivant (Actes 7/8) est le témoignage qu'Etienne rend de cette alliance sans évoquer la dime. Rien, pas un mot nous dit que la dime est dans cette alliance et pour cause, mais nous le verrons plus tard : "Puis Dieu donna à Abraham l'alliance de la circoncision". Plus aucune trace de dime non plus par la suite dans toute la vie d'Isaac. D'ailleurs on ne nous parle plus de Melchisédek : à qui Abraham et Isaac étaient-ils censés verser une dime régulière ? Donc nous arrivons à Jacob qui promet de verser une dime sous diverses conditions (Genèse 28/22) et dont la Bible ne nous dit absolument rien lorsque les conditions furent réunies plus de vingt ans après, période où il ne versa d'ailleurs aucune dime.

Bref on ne sait pas du tout si Jacob a payé une dime régulière et surtout, à qui ? Pour résumer, jusqu'à Moïse, l'Alliance entre la descendance d'Abraham par Isaac et Dieu était : la circoncision contre la terre de Canaan, ce qui est rappelé à Moïse plusieurs fois dans l'Exode. La rencontre entre le peuple et Dieu se conclut à Horeb par les dix commandements qui s'ajoutent à la circoncision, c'est l'Ancienne Alliance. Comme dit plus haut, le jour du repos fait partie de l'alliance et sera même repris plusieurs fois comme partie intégrante de l'alliance avec moultes détails (Exode 34) mais toujours pas la dime. En revanche les prémices de certains produits agricoles font partie de l'alliance avec la façon de les présenter à Dieu comme nous le verrons mais les prémices ne sont pas un synonyme de la dime ! Le livre du Deutéronome confirme que l'Alliance faite dans la Torah en ce qui concerne les devoirs du peuple, se limite aux dix commandements et il est même précisé "sans rien ajouter" ce qui signifie pour moi que les 613 ordonnances, préceptes (ou peu importe comment vous les appelez), présents dans le Pentateuque n'ont jamais fait partie de l'Ancienne Alliance alors pour quoi le deviendraient-ils dans la Nouvelle?

"Il publia son alliance qu'il vous ordonna d'observer, les dix commandements." (Deutéronome 2/13)

"L'Eternel, notre Dieu, a traité avec nous une alliance à Horeb. ... Il dit : (énumération des 10 commandements) ... Telles sont les paroles que prononça l'Eternel à haute voix sur la montagne ... sans rien ajouter. Il les écrivit sur deux tables de pierre qu'il me donna." (Deut. 5/2, 5 et 22)

Enfin, nous en arrivons à la Nouvelle Alliance qui remplace donc l'Ancienne qui n'avait déjà aucune référence à la dime. La Bible nous dit que cette alliance est meilleure que la précédente (Hébreux 7/22 et 8/6) puisqu'elle est instaurée par Jésus lors de la dernière pâque et ce qu'on appelle désormais la Sainte Cène basée sur le sang de Jésus :

"Il prit (Jésus) de même la coupe, après souper et la leur donna en disant : cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang qui est répandu pour vous." (Luc 22/20)

Selon la Pâque juive, il existe plusieurs coupes lors de ce repas et la coupe que Jésus prend est la coupe des bénédictions (voir Notes diverse). L'auteur du livre des Hébreux nous détaille avec précision l'Ancienne Alliance et notamment ce que contenait l'Arche de l'Alliance mais une fois encore aucune trace de la dime dans cette Alliance :

"Il y avait dans l'arche un vase d'or contenant la manne, la verge d'Aaron qui avait fleuri et les tables de l'Alliance." (Hébreux 9/4)

Dans aucune de ses lettres, Paul n'enseigne les païens devenus chrétiens à verser une quelconque dime qu'ils ne connaissaient pas. Il n'est même plus question non plus de prémices au sens agricole mais juste dans un sens purement abstrait. Donc à part tordre tel ou tel verset par une interprétation personnelle pour y voir une subtile relation entre les différentes Alliance et la dime, cette hypothèse ne correspond vraiment pas à ce que la Bible et l'histoire

nous enseigne quant à la pratique de la dime sous la loi de Moïse. Justement étudions maintenant de quoi il s'agit.

Partie 2 : dime et prémices selon la Bible

Dans cette partie nous verrons successivement quelle est l'origine de la dime, les produits qui y étaient soumis, à destination de qui elle était prévue et comment. Nous verrons aussi qu'elle a fluctué selon les époques pour ne plus être pratiquée telle quelle par les juifs après la destruction du temple. Outre la Bible, les sources historiques et religieuses proviennent notamment des ouvrages suivants, référencés sur la page "Partager":

- ♦ Munk Elie, La voix de la Torah
- ♦ Pagolu Augustine, Patriarchal religion ...
- ♦ Jewish Virtual Library (site internet)
- ♦ Chouraqui André, Les livres de la Torah

4. La dime avant la Torah

Les textes les plus anciens qui nous parlent de la dime viennent des tablettes sumériennes entre le 21e et le 18e siècle puis babyloniennes jusqu'au 14e siècle avant Jésus-Christ. A Sumer, la pratique est attestée sous les quatre règnes de la Dynastie de Ur III. Par ailleurs très bureaucratique, elle nous a laissé un grand nombre de témoignages quant à l'administration. Dans cette société domaniale, les temples disséminés sur tout le territoire représentent une multitude de divinités et détiennent la majorité des terres agricoles. Les dimes avait pour proportion le dixième et étaient un impôt obligatoire payé au temple par tous ceux qui exploitaient les terres pour financer la pléthore de scribes, d'administrateurs en chef qui dirigent des comptables, d'archivistes, de contremaîtres et de nombreux gestionnaires de chaque partie des domaines. Les textes rapportent que des dimes étaient régulièrement offertes au dieu Nanna ou à la déesse Ningal sous forme de moutons ou de chèvres, de bois, de roseau, d'huile, d'épices ou de substances aromatiques mais aussi d'objets comme des meules, de l'or ou des pierres précieuses. Ces textes révèlent aussi que les dîmes pouvaient être mises de côté dans des magasins en vue d'une utilisation future mais alors elles pouvaient y être volées. En fait la dime portait sur tout ce qui était indispensable dont les roseaux car les sumériens s'en servaient pour bâtir leurs villages sur les marécages issus des inondations des fleuves car, à cette époque, le Golfe persique s'avançant beaucoup plus dans les terres et les fleuves formaient plutôt un delta.

L'obésité de l'administration sumérienne fut sans doute la cause du déclin, au début du 18e siècle, des sumériens. Beaucoup d'habitants quittent les villes jusqu'alors prospères et la Dynastie de Babylone remplace la Dynastie sumérienne d'Ur III. Les élites de ces villes migrent alors vers plusieurs cités du pays d'Akkad alors que les peuples sémites qui vivaient en Basse Mésopotamie rejoignent des villes plus au Nord comme Aram ou Assur déjà d'influence sémite. C'est à cette époque que ce se situe le départ de Terach, père d'Abraham, pour Aram (Haran) selon Genèse 11/31. La civilisation sumérienne en Chaldée disparait au profit de Babylone. A cette époque, les textes précisent que la dîme était liée à la récolte, donc annuelle mais

surtout, et cela semble nouveau, il y avait une dîme pour le temple et une dîme pour le palais royal qui rentraient souvent en conflit. Cette pratique était en vigueur à Babylone mais aussi en Assyrie et une divinité est associée à un roi qui perçoit la dîme pour la divinité qu'il représente (y compris en Egypte avec Pharaon proclamé dieu sur terre).

Dans des sources ougariques, la dîme n'est plus individuelle mais collective d'un village. Elle n'a pas de support religieux mais est une taxe civile. Souvent elle est accordée comme un droit en faveur de ceux à qui le roi donne une ville en récompense et c'est probablement à quoi fait référence le passage de 1 Samuel 8/13-18. En revanche, toujours à Ougarit, aucune idéologie n'est associée à la dîme en ce qu'elle appartient à un dieu ou que sa pratique est nécessaire pour accéder à une bénédiction. Dans toutes ces civilisations, la dime était en réalité un impôt dû soit au temple soit au roi soit au deux. Cet impôt a juste une signification économique simple qui fait écho à la spécialisation des sociétés humaines comme je l'ai traité à la page concernant le matérialisme. Le roi entretient une armée pour défendre un territoire et les prêtres entretiennent les temples et s'occupent du service cultuel au profit du peuple. Comme les militaires, le roi et les prêtres n'ont pas le temps et la compétence de produire leur nourriture ou de travailler à la collecte de matières premières. En contrepartie, le peuple qui occupe le territoire contrôlé, pourvoit par cet impôt (un dixième) à leurs besoins. Voilà dans quel contexte historique et culturel le versement d'une dime est pratiqué à l'époque d'Abraham, d'Isaac et de Jacob.

5. La dime des patriarches

Revenons donc maintenant à la rencontre entre Abraham et Melchisédek à la lumière du contexte culturel que nous avons vu brièvement. Plusieurs textes de la période sumérienne de la dynastie de Larsa décrivent la dîme à la suite d'une expédition comme étant une pratique commune et la dîme dans le cadre d'un vœu était connue dans les sources du babylonien ancien et ougaritique. De même, Israël semble avoir connu la pratique de la dîme dans le contexte d'une expédition, en tant qu'impôt séculier, ce fait étant attesté dans des documents non bibliques et expliquent pourquoi aucun commentateur juif ne rapporte d'anomalie avec la dime d'Abraham qui n'a rien à voir avec la dime mosaïque. L'année hébraïque calquait l'année sumérienne établie plusieurs siècles avant, commençant au printemps et comptant douze mois de trente jours, suivant le cycle lunaire. La Bible nous dit qu'Abram donna la dime du butin à ce roi-sacrificateur Melchisédek qui n'a ni généalogie ni postérité selon l'auteur de la lettre aux hébreux mais en fait on n'en sait guère davantage.

Par le versement d'une dime et non pas d'une offrande, Abram déclare son allégeance à ce roi-sacrificateur selon la coutume de tous les peuples du Proche Orient de l'époque, Melchisédek recevant la dîme pour la divinité qu'il représente, *El Elyon*, le dieu suprême au-dessus de tous les dieux du panthéon cananéen et le seul Dieu pour Abraham. La pratique consistant à offrir à la divinité une partie d'un butin était courante dans le Proche-Orient Ancien. Dans la dynastie sumérienne de Larsa une dîme était payée à la suite d'une "*expédition de guerre ou d'af*-

faires". Notez que l'auteur de la lettre aux hébreux ne s'y trompe pas en précisant qu'il donna la dime du butin et non pas la dime de ses produits agricoles ; la Bible ne nous parle plus jamais de dimes versées ni par Abraham ni par Isaac qui correspondraient à la pratique mosaïque instaurée quatre cents ans plus tard. En fait Abraham avait plutôt l'habitude de bâtir des autels pour offrir des sacrifices aussi cette dime semble plus que probablement un acte unique car elle ne faisait pas partie de sa pratique religieuse normale. La religion d'Abraham est décrite comme étant axée sur la famille et son Dieu comme étant personnel et lié à la famille. Abraham est dépeint comme étant fidèle à ce Dieu qui, jamais, ne lui fait une demande de sacrifices, d'offrandes ou de dîmes comme il l'a demandé plus tard à Israël et excepté celle du sacrifice d'Isaac qui, cette fois, a une dimension spirituelle comprise par tous les chrétiens.

Pour la démonstration qui nous intéresse ici, je pourrai m'arrêter là quant à la signification de la dime au temps d'Abraham mais il est enrichissant de se plonger un peu plus sur les détails du récit. D'abord, le nom de Salem (ou Shalem) était le nom d'une divinité cananéenne et phénicienne et comme le nom de Jérusalem existait déjà à cette époque sous la forme Urusalimum, il semblerait que Salem soit une autre cité proche. En venant avec le pain et le vin, cette offrande qui scelle une communion sacrée, habituelle dans l'Orient Ancien, Melchisédek fait allégeance à Abraham en sa qualité de vainqueur puisqu'il a démontré sa capacité à rendre la justice, rôle du roi. En retour il se place sous l'autorité spirituelle du sacrificateur dont le nom signifie "roi de justice, roi de paix". Chacun d'eux apporte alors les symboles de ce qui s'apparente à une alliance morale et spirituelle, le pain et le vin par le sacrificateur et la dime du butin par ce vainqueur de justice que Melchisédek reconnait comme roi. En effet, bien qu'il soit présenté d'abord comme roi de Salem, il n'a pas participé à la coalition d'Abraham dans la poursuite de Kedorlaomer bien que voisin, Hébron étant à moins de 40

km de Jérusalem où Abraham passe pour se rendre à Dan. Le roi représente donc une divinité c'est-à-dire un être surnaturel qui manifeste ses pouvoirs aux hommes. Ainsi, lorsque la Bible désigne Jésus-Christ comme étant le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs (Apocalypse 17/14), nous entendons que les rois en question sont tous les chrétiens sur la base des versets de 1 Pierre 2/9 et d'Apocalypse 1/6 où les chrétiens sont appelés respectivement "un sacerdoce royal" et "il a fait de nous un royaume". Or, si bien sûr Jésus nous a acquis une position de roi dans le sens que nous sommes oints du St Esprit pour dominer dans notre mission, ce n'est pas le mot roi qui est employé dans ces versets mais sacerdoce royal et royaume de sacrificateurs. Pour moi le plus important c'est sacerdoce et sacrificateurs qui nous renvoient à ce que Dieu attend de nous avec l'onction qu'il nous donne, la divinité qui nous anime étant Jésus par le Saint Esprit. Je crois davantage que l'expression Roi des rois est l'assujettissement définitifs des dominations diaboliques qui agissent dans le monde par les dirigeants des nations car partout dans la Bible le mot roi sous-entend une autorité diabolique et notamment dans l'Apocalypse.

Toute la vie active d'Isaac est résumée par quelques anecdotes dans le chapitre 26 de Genèse où, étant très béni, il eut à subir l'hostilité des Philistins qui le chassèrent de leur territoire. L'Eternel se présente à lui comme le dieu d'Abraham pour lui renouveler l'alliance faite avec son père. Instantanément Isaac bâtit un autel et invoqua l'Eternel nous dit le texte mais à aucun moment de sa vie le texte nous parle d'une quelconque dime qui aurait été donnée selon les coutumes de l'époque comme nous l'avons vu et non pas telle que définit par la loi de Moïse. Rappelons que, comme pour Abraham, le dieu qu'Isaac vénère El Elyon, ce dieu suprême au-dessus de tous les autres dieux cananéens qu'ils appellent "mon Seigneur" étymologiquement souverain, maître, celui en qui ils obéissent, celui en qui ils font confiance pour pourvoir à leurs besoins et leur protection. Cela est alors unique au milieu de l'idolâtrie ambiante car il n'est pas encore le dieu Yahvé que nous connaissons puisqu'il ne se révèlera pleinement qu'à Moïse et dans la complexité de la loi.

Avec Jacob, il nous est raconté l'autre aspect de cette dime du Proche Orient Ancien, la dime pour un vœu. Ce vœu est la conclusion logique du récit que nous lisons en Genèse 28/10-22 où il a la vision des anges qui montent et descendent par une échelle et où l'Eternel se tient en haut et s'adresse à Jacob. A son réveil, Jacob eut peur et sa réflexion "certainement l'Éternel est en ce lieu et moi je ne le savais pas" ne se comprend que si on sait que Louz (ou Luz) (la ville s'appelait auparavant Luz) désigne un petit os indestructible de la colonne vertébrale qui ne se décompose pas après la mort afin de permettre la résurrection selon la croyance juive ; c'est à ce titre, que l'endroit était déjà un centre de culte ancien très fréquenté. Jacob ne l'ignorait pas mais il découvre qu'en fait c'est l'endroit physique où habite le Dieu d'Abraham et d'Isaac. Rappelezvous qu'à cette époque un dieu est représenté par un roi et est inféodé à un lieu : Jacob croit découvrir l'endroit qui mène à la demeure d'El Elyon dans le ciel. Donc, comme il l'a appris de son père et de son grand-père, il bâtit un autel et fait le vœu d'y apporter une dime, encore une fois selon la coutume en vigueur à cette époque qui ne se limitait pas à la dime mais pouvait se traduire aussi par la construction d'un sanctuaire ou l'offrande de sacrifices. Le vœu de Jacob est assorti de la mise à l'épreuve d'El Elyon avec une série de conditions introduites par "si".

Remarquons qu'Abraham donna une dime à Melchisédek sacrificateur de Salem car elle est nécessairement payée dans un endroit où un culte y est établi, Salem et Jérusalem semblant des toponymes distincts. Or le récit ne nous précise rien à ce sujet quant à Béthel. Quand Jacob y revient plus de vingt ans après (Genèse 35/7), il bâtit à nouveau un autel mais n'y apporte pas de dime pas plus que le texte ne nous dit qu'il serait allé la donner à Salem. Remarquons aussi que le nom qui commence Genèse 35 n'est pas "Dieu, Yahvé" comme l'écrivent nos Bibles mais "Seigneur, Adonai", comme son grand-père Abraham appelait El Elyon "mon Seigneur". Compte tenu du symbole d'éternité que porte le nom de Louz, certains exégètes juifs pensent que cet endroit (donc Béthel) est synonyme de Jérusalem, la ville éternelle. Tout est donc

compliqué car il semblerait que Jacob ait donné ce nom au moins à un autre site confirmé par Josué 16/2. Une autre hypothèse serait que Jacob, et sans doute d'autres patriarches, utilisaient normalement les dîmes et les offrandes pour les sacrifices et les fêtes cultuelles, pratique que l'on retrouve dans la dime mosaïque. Toutefois, au regard de l'exemple d'Abraham il semble plus probable que la dime ne faisait pas partie de son activité religieuse régulière, qui consistait davantage en la construction d'autels pour des sacrifices afin d'invoquer le nom de Dieu sans culte établi et sans l'intermédiaire d'un prêtre. Enfin, les textes ne nous rapportent aucun exemple de paiement de dime des fils de Jacob et notamment Judas qui avait quitté le clan familial pendant plusieurs années puisque ses deux premiers fils ont atteint l'âge de se marier avec Tamar et possédait leurs propres troupeaux (Genèse 38).

6. La normalisation de la dime par la loi

Nous avons vu jusqu'à présent que la notion de dime était une pratique courante bien avant Abraham dans le bassin de la Mésopotamie et qu'elle s'étendait à tout le Proche Orient mais aussi qu'elle était très variée quant à son application en fonction des peuples et des époques. Avec la libération surnaturelle des hébreux esclaves de l'Egypte par le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, tel qu'il se présente à Moïse (Exode 3/6), nous rentrons dans la normalisation de sa pratique et donc pas de son origine. Il serait faux de croire que les peuples du Proche Orient avaient cessé de pratiquer la dime selon leurs coutumes quand les hébreux vinrent conquérir Canaan. De même nous verrons que la dime mosaïque a été établie pour répondre à un besoin en rapport avec des coutumes ancestrales. Pour mieux comprendre, la dime était l'impôt le plus répandu de cette époque puisqu'on l'appliquait dans la sphère civile comme dans la sphère religieuse dans tout le Proche-Orient. De nos jours ce n'est pas une dime que demandent les Etats modernes mais plutôt un impôt foncier ou sur le revenu. Si à cette époque on avait imposé la superficie (impôts foncier) plutôt que la récolte (impôt sur le revenu), seuls les rois et les hauts fonctionnaires étant propriétaires, l'assiette des contribuables, comme on dit de nos jours, aurait été peu importante et n'aurait pas permis de financer et la religion et la royauté!

Dieu détourne la dime païenne

La dime mosaïque est indissociable de la terre de Canaan comme la dime païenne l'était par rapport aux divers royaumes du Proche-Orient selon les pratiques que nous avons vu plus haut. La dime mosaïque est également indissociable de la conquête spirituelle de Canaan. En effet l'ordre de Dieu a d'abord été d'exterminer tous les peuples présents à Canaan et de détruire tous leurs lieux de culte pour éviter aux hébreux la tentation de tomber dans le piège de l'idolâtrie qui passerait aussi par l'offrande de dimes aux divinités cananéennes. Désormais Dieu s'est révélé au peuple et s'appelle "Je suis" même si El Elyon est un de ses attributs ; il est devenu le dieu unique du peuple hébreu seul qui en est devenu le sacrificateur universel.

"Lorsque tu seras entré dans le pays que l'Eternel, ton Dieu, te donne pour héritage, lorsque tu le possèderas et y seras établi, tu prendras les prémices de tous les fruits que tu retireras du sol dans le pays que l'Eternel te donne, ... Tu diras : j'apporte les prémices des fruits du sol que tu m'as donné, ô Eternel." (Deutéronome 26/1-2 et 10)

Ce verset fait référence aux prémices qui, nous le verrons, sont différentes de la dime, mais il nous montre que la première condition était d'être établi sur une terre dont l'Eternel est le roi parce qu'il l'a conquise en chassant tous les peuples de Canaan devant Israël. Remarquez qu'il est écrit "que tu m'as donné" en référence "au sol" et non pas "que tu m'as donnés" qui serait lié à "fruits" même si c'est aussi Dieu qui les donne. Cela prouve que les prémices comme la dime, sont indissociables du sol et non pas en relation avec la bénédiction qui elle, fait monter vers Dieu la louange et l'offrande. Pour s'en convaincre un peu plus regardons la raison que Dieu lui-même donne à la normalisation de la dime.

"C'est pourquoi, Lévi n'a ni part ni héritage avec ses frères : l'Eternel est son héritage, comme l'Eternel, ton Dieu, le lui a dit." (Deutéronome 10/9)

"L'Eternel dit à Aaron : tu ne possèderas rien dans leur pays et il n'y aura point de part pour toi au milieu d'eux. C'est moi qui suis ta part et ta possession au milieu des enfants d'Israël. Je donne comme possession aux fils de Lévi toute dime en Israël pour le service qu'ils font, le service de la tente d'assignation." (Nombre 18/20-21)

"Et bien vous voyez, Dieu donne la dime aux lévites donc il faut donner la dime pour payer les pasteurs et financer l'église !" Mes amis, voilà le raccourci simpliste, qui plus est, entaché de nombreux sophismes, qui ne plaide pas en faveur de votre compréhension du contexte du XV^e siècle avant notre ère pas plus que de la nature de la dime et de son application. Si vous militez pour le maintien de la dime fondé sur ce genre de verset, pourquoi en changez-vous et sa nature et sa destination ? Au cas où vous ne l'auriez pas remarqué, les lévites n'exercent plus dans nos églises pour recevoir la dime car la fonction de lévite est liée à la tente d'assignation puis au temple selon l'Ancienne Alliance. Désormais chaque chrétien est le temple du Saint Esprit et l'église n'est pas un temple mais le corps de Christ. Ensuite il est dit que la dime revient aux lévites parce qu'en Canaan ils n'ont pas reçu de terres en héritage qui leur auraient permis de subvenir à leurs besoins alimentaires et donc la part qui aurait dû leur revenir a été partagée entre les onze autres tribus à charge de pourvoir aux besoins des lévites qui sont consacrés au culte. Idem pour les sacrificateurs qui, comme leur nom l'indique, avaient pour mission de sacrifier les animaux offerts en holocaustes. C'est à ce titre que les lévites devaient à leur tour donner aux sacrificateurs la dime des dimes du peuple puisque ces derniers étaient aussi issus de la tribu de Lévi. Les autres tribus exploitent les terres pour les lévites et les sacrificateurs qui se consacrent aux pratiques religieuses et ça leur coûte le dixième des récoltes ce qui, avec 10 ou 11 tribus (selon que l'on compte Siméon avec Juda), permet de donner à Lévi la même quantité que les autres : quelles soient bonnes ou mauvaises, tout le monde est solidaire des récoltes.

C'était l'organisation parfaite pour le fonctionnement de la nation d'Israël sous l'Ancienne Alliance qui n'a plus rien à voir avec nous. N'oubliez pas que **la dime** est exigible uniquement sur la terre d'Israël et c'est de cette façon que le judaïsme l'a appliqué jusqu'après la destruction du temple en 70 de notre ère, tant qu'il y avait des lévites et des cultes juifs en Palestine. De nos jours il n'y a plus non plus de sacrificateurs tel que défini dans la Torah puisque chaque chrétien est à la fois roi et sacrificateur dans des proportions variables selon l'appel de chacun et que tous les ministres, homme ou femmes de Dieu de la Nouvelle Alliance, n'ont plus la mission des sacrifices mais celle du perfectionnement des saints en vue de l'œuvre du ministère et de l'édification du corps de Christ (Ephésien 4/11); à ce titre ils ne sont plus payés en nature avec des produits du sol comme la dime mosaïque qui fluctuait au gré des récoltes, mais ils perçoivent un salaire stable que l'église finance avec la même stabilité. Plus loin nous verrons comment financer les églises car contrairement à la pratique actuelle qui utilise la dime pour le fonctionnement de l'église, la dime mosaïque n'a jamais était utilisée pour construire la tente d'assignation et les deux temples de Jérusalem, pas plus que toutes les synagogues qui furent bâties pour l'enseignement du peuple.

"Ecoute donc leur voix mais donne-leur des avertissements et fais connaître le droit du roi qui règnera sur eux. ... Il prendra la dime du produit de vos semences et de vos vignes et la donnera à ses eunuques et à ses serviteurs. Il prendra la dime de vos troupeaux et vous-même serez esclaves." (1 Samuel 8/9, 15 et 17)

Ce passage est très explicite : Dieu dit à Samuel d'avertir le peuple qui demande un roi que celui-ci aura des droits sur la dime puisqu'il ne peut y avoir deux rois, maîtres d'un même territoire. Aujourd'hui, Dieu s'attend à ce que nous soyons généreux comme lui-même est généreux mais la générosité étant une attitude de cœur elle ne peut s'exprimer que dans la liberté de l'offrande : elle ne se décrète pas par une loi, elle ne s'impose pas pour se faire aimer. Le non respect d'une obligation est toujours accompagné d'une punition or ce n'est pas la relation qu'un chrétien entretient avec son Seigneur. Dieu est bon tout le temps, même pour les païens et la seule loi qui doit demeurer dans nos cœurs et s'exprimer est celle des dix commandements qui nous parle d'aimer Dieu et son prochain! Ne confondez pas l'obéissance avec l'obligation. L'obéissance est un acte de soumission par amour et dans la confiance, l'obligation est le chantage des tyrans.

La dime mosaïque concrètement

Seules les principales productions agricoles étaient soumises à la dime selon des règles qui ont fluctué avec les époques. Selon Lévitique 27/30-33, la loi biblique limite la dime aux récoltes de la terre, aux fruits des arbres et aux gros et menu bétail sans plus de précision. En revanche, en Deutéronome 11/13-14, Dieu nous renseigne à ce sujet en nous disant que certaines cultures sont dimées parce que c'est lui qui les fait prospérer à cet effet. Par d'autres mots, comme il demande une dime pour subvenir aux lévites qui désormais lui appartiennent, il va se charger de faire pousser en abondance les cultures concernées :

"... si vous aimez l'Eternel, votre Dieu et si vous le servez de tout votre cœur et de toute votre âme (1^{er} commandement) je donnerai à votre pays la pluie en son temps, la pluie de la première et de l'arrière-saison et tu recueilleras ton blé, ton moût et ton huile ; je mettrai aussi dans les champs de l'herbe pour ton bétail ..."

La dime pratiquée par le culte hébraïque est parfaitement codifiée dans divers traités pour ce qui concerne les produits assujettis à la dime, le stade de croissance auquel ils deviennent assujettis et à quel moment après la récolte, les produits trouvés dans les champs qui, selon les cas les rendent assujettis à la dime, la dime des fruits conservés ou les types de légumes exempts de dime, etc. Êtesvous bien sûr de vouloir continuer à appliquer la dime en respectant la loi que vous revendiquez alors que nous ne sommes plus sous la loi ? La halakhah, sorte de code de pratique du judaïsme, définit les cultures soumises à la dime comme étant "tout ce qui est nourriture cultivée à partir de la terre" ce qui exclut la cueillette de plantes poussant à l'état sauvage. En règle générale les cultures assujetties à la dime sont celles que les lévites n'ont pas le temps de cultiver ou pour lesquelles ils n'ont pas la superficie suffisante pour le faire. Certes, ils n'ont pas eu de part au partage des terres mais toutes les familles de lévites ont reçu une terre pour bâtir leur maison et cultiver un potager, voire des arbres fruitiers. La dime portait surtout sur les céréales cultivées (blé et orge), le vin et l'huile, puis moins fréquemment au fil des époques sur le miel (de dattes), certains fruits (les amandes, les grenades) mais aussi le gros (bœufs) et le menu bétail (brebis) qui se nourrissent de l'herbe que le Seigneur prend soin de faire pousser en abondance comme nous l'avons vu. Mais le lait, les ânes, les dromadaires, les chèvres, les poules, les pigeons, les canards, le bois, les produits de la chasse et de la pèche, etc. n'ont jamais été dimés. Il existait aussi des nuances selon la destination de la production. Par exemple si le blé était destiné au commerce et non pas à être consommé, il n'était plus soumis à la dime.

En fait la dime est une pratique féodale qui correspondait à la pratique du métayage où le loyer de la terre était payé en nature au propriétaire. Donc, dans la dime mosaïque, seuls les propriétaires et les exploitants locataires des terres la donnaient aux lévites. Toutes les autres activités y compris agricoles qui ne dépendaient pas directement de la terre (meunier ou vigneron par exemple) ne faisaient pas l'objet d'une dime. C'est le cas notamment de la collecte de bois pour la cuisson ou les holocaustes, le chauffage ou la construction, c'est le cas de la cueillette de plantes sauvages et bien sûr de toutes les activités, agricoles ou non (le salaire des ouvriers non plus car la dime était toujours donnée en nature). L'apôtre Pierre, ne donnait pas de dime car il était pécheur, Joseph ne donnait pas de dime car il était charpentier et Jésus ne donnait pas de dime sur les offrandes qu'il recevait car il était docteur de la loi et prophète! Quand Jésus reproche aux pharisiens de donner la dime des herbes au détriment de l'amour et de la justice il dénonce leur religiosité exacerbée mue par la dureté de leur cœur. Vous ne trouverez jamais un exemple de salaire soumis à la dime!

Après avoir vu les produits que la loi de Moïse assujettit à la dime, voyons comment elle était distribuée. J'insiste bien sur la définition de la dime dans la loi de

Moïse car au cours des siècles, au gré des périodes plus ou moins troublées, la religion juive a adapté la dime en fonction des circonstances. C'était le cas sous la période des rois hasmonéens qui ont essayé de prendre le contrôle de la dime pour en faire une taxe à leurs propres fins ou encore par le fait que de nombreux sacrificateurs et lévites étaient devenus propriétaires ce qui ne justifiait plus de leur verser une dime. C'est exactement ce dont il est question à l'époque du prophète Malachie et du fameux verset cité dans les églises pour accuser les chrétiens qui ne donnent pas la dime de voler Dieu (voir plus loin). La dime portant sur les productions agricoles, elle est aussi corrélée aux règles d'exploitation des terres. La loi juive est stricte à ce sujet et suit la règle définie en Lévitique 25/2-17 qui autorise la culture de la terre pendant six ans mais la septième année elle devait rester en jachère : c'est le sabbat de la terre, l'année de son repos. La dime juive se répartit en trois catégories qui se distinguent par la nature du bénéficiaire et l'usage qui en est fait. Elle est alors prélevée lors de deux cycles successifs de trois ans et chaque année est différente des deux autres.

Le cycle de la dime

1. La première année, la dime est donnée aux lévites qui font le service au sein des tribus dans lesquelles ils habitent (Nombres 18/21-32). Le verset 31 précise "vous la mangerez en un lieu quelconque, vous et votre maison car c'est votre salaire ..." En Deutéronome 12/5 on comprend donc qu'il y a une multitude de lieux répartis dans chaque tribus "... et vous irez au lieu que l'Eternel votre Dieu choisira parmi toutes vos tribus pour y placer son nom." La première raison est que le temple de Jérusalem n'existe pas encore mais surtout, essayez d'imaginer l'impossibilité de demander à tous les redevables de la dime de transporter quantités de produits agricoles en un lieu unique pour les donner à des lévites qui, eux aussi, doivent faire le déplacement alors qu'ils sont voisins puis revenir la consommer dans leurs maisons. Pas très pragmatique tout ça! En revanche les lévites devaient apporter leurs dimes aux sacrificateurs à Jérusalem dès que le temple fut construit. L'expression "pour y placer son nom" est très intéressante et reprise dans le verset 11 sous une forme différente "pour y faire demeurer (résider chez Second) son nom". En hébreu, le verbe traduit par *placer* ou *demeurer* a pour racine "mishkân" (la demeure), substantif de genre masculin, qui désigne un lieu physique alors qu'après la destruction du temple le mot employé sera "shekhina" (présence divine) d'essence purement abstraite. Tout cela fait écho à Exode 25/8 "ils me feront un sanctuaire et j'habiterai au milieu d'eux" où on comprend bien que Dieu n'habite pas dans un lieu concret mais au milieu de son peuple, à rapprocher de "là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom je suis au milieu d'eux". Or, selon les croyances de l'époque, puisque le nom de l'Éternel est attaché à un lieu physique, il devient possible aux hommes de s'adresser directement à Dieu afin de l'appeler, de le consulter, de le supplier comme le confirme 1 Rois 8/29 : "... sur le lieu dont tu as dit : là sera mon nom. Écoute la prière que ton serviteur fait en ce lieu." C'est dans ces lieux que se trouvent les lévites qui perçoivent la première dime.

2. La deuxième année, la façon de donner la dime nous est très bien détaillée en Deutéronome 14/22-27 et pourtant je n'ai jamais entendu prêcher quoi que ce soit sur ce que vous avez sans doute déjà lu mais que nos traditions évangéliques feignent d'ignorer :

"Tu lèveras la dîme de tout ce que produira ta semence, de ce que rapportera ton champ chaque année. Et tu mangeras devant l'Éternel ton Dieu, dans le lieu qu'il choisira pour y faire résider son nom, la dîme de ton blé, de ton moût et de ton huile et les premiers-nés de ton gros et de ton menu bétail afin que tu apprennes à craindre toujours l'Éternel ton Dieu. Peut-être, lorsque l'Éternel ton Dieu t'aura béni, le chemin sera-t-il trop long pour que tu puisses transporter ta dîme, à cause de ton éloignement du lieu qu'aura choisi l'Éternel ton Dieu pour y faire résider son nom. Alors tu échangeras ta dîme contre de l'argent, tu serreras cet argent dans ta main et tu iras au lieu que l'Éternel ton Dieu aura choisi. Là, tu achèteras avec l'argent tout ce que tu désireras, des bœufs, des brebis, du vin et des liqueurs fortes, tout ce qui te fera plaisir, tu mangeras devant l'Éternel ton Dieu et tu te réjouiras, toi et ta famille. Tu ne délaisseras point le lévite qui sera dans tes portes car il n'a ni part ni héritage avec toi."

Cette deuxième dime était apportée en fin d'année en un lieu unique parmi les tribus, choisi par Dieu pour y faire résider son nom. Quand le temple fut achevé, elle pouvait être amenée jusqu'à Jérusalem pour y être consommée par le producteur et sa famille mais aussi ses serviteurs qui y étaient conviés. Elle était partagée avec les lévites qui faisaient le déplacement car c'était un grand moment de fête où tout Israël participait . D'ailleurs, à cause de l'esprit religieux permanent chez les hommes, le judaïsme a dû définir avec précision quelles étaient les limites de la ville. Pour des raisons pratiques, il était possible de changer sa dime contre de l'argent, plus facile à transporter notamment à Jérusalem, puis d'acheter tout ce qui ferait plaisir au donateur de la dime. Pour ceux qui auraient encore des blocages à entendre ce que Dieu dit à ce sujet, lisons d'autres passages pour que vous soyez convaincu que je n'invente rien :

"Tu consacreras à l'Éternel, ton Dieu, tout premier-né mâle qui naîtra dans ton gros et dans ton menu bétail. ... **Tu le mangeras** chaque année toi et ta famille devant l'Éternel ton Dieu dans le lieu qu'il choisira." (Deut. 15/19-20)

"Vous le chercherez (l'Éternel) à sa demeure et vous irez au lieu que l'Éternel, votre Dieu, choisira parmi toutes vos tribus pour y placer son nom. C'est là que vous présenterez vos holocaustes, vos sacrifices, vos dîmes, vos prémices, vos offrandes en accomplissement d'un vœu, vos offrandes volontaires et les premiers-nés de votre gros et menu bétail. C'est là que vous mangerez devant l'Éternel votre Dieu et que vous et vos familles vous ferez servir à votre joie tous les biens par lesquels l'Éternel votre Dieu vous aura bénis." (Deut. 12/5-7)

"Mais c'est devant l'Éternel ton Dieu que **tu mangeras,** dans le lieu que l'Éternel ton Dieu choisira, toi, ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante et le lévite qui sera dans tes portes ; et **c'est devant l'Éternel ton Dieu que tu feras servir à ta joie tous les biens que tu possèderas**. Aussi

longtemps que tu vivras dans ton pays, garde-toi de délaisser le lévite." (Deut. 12/18-19)

Avant tout commentaire, observez ici l'emploi du mot servir étudié dans un autre thème. Sa définition est celle d'une synonymie avec soumettre, Dieu nous demandant de nous laisser aller à la joie lors de cette deuxième dîme selon sa façon de la pratiquer. Payer un impôt n'engendre jamais de la joie mais l'utilisation que Dieu demande de cette dîme n'est que célébration. Elle avait pour but d'être l'occasion d'une grande réjouissance au même titre que les fêtes annuelles où tout le peuple se réunissait pour célébrer Dieu de ses œuvres dans la vie de chacun. Dieu était réellement glorifié car toutes les dimes démontraient sa bénédiction à la vue de tout Israël mais aussi des païens présents. Imaginez les milliers de têtes de bétail, les volumes de fruits, de blé, d'huile et de vin, toute cette prospérité partagée dans la louange à Dieu. Assurément cela avait une autre dimension que nos dimes dévoyées, cachées dans une enveloppe. Imaginez les odeurs, le brouhaha de la foule quand tout le monde vient montrer aux autres ce que Dieu a fait cette année ; imaginez les rires dans la communion fraternelle, imaginez ce témoignage collectif pour les peuples alentours et les étrangers présents mais aussi pour la croissance individuelle de sa propre foi. Pour Dieu, la deuxième dime est la plus importante et à ce titre elle est sacrée car la seule qui le glorifie aux yeux du peuple et c'est donc d'elle qu'il est question dans la plupart des versets qui parlent de dime et des premiers-nés.

J'attire votre attention sur le verset 26 de Deutéronome 14 ci-dessus. Dieu, lui même, pas un homme, je répète Dieu lui-même, nous dit qu'avec l'argent nous pouvons acheter du vin et même des liqueurs fortes, tout ce qui nous fait plaisir. Alors, quand dans l'église, des chrétiens en apparence confirmés ou parfois certains pasteurs s'indignent d'un chrétien qui boit du vin ou une bière lors d'un repas sous prétexte d'être une pierre d'achoppement, c'est moi qui en suis choqué car comment un chrétien lambda peut être la pierre d'achoppement d'un chrétien plus ancien dans la foi ou d'un pasteur censé être spirituellement affermi ? La recommandation de Paul sur ce plan (Romains 14/10-15) est hiérarchique et liée à la foi : s'abstenir devant des gens plus faibles dans la foi est une preuve d'amour mais s'abstenir pour quelqu'un qui est censé avoir une plus grande compréhension de la Parole m'échappe car ce n'est pas ce que je lis dans ma Bible.

3. La troisième année, la dime est donnée d'une façon encore différente. Les bénéficiaires sont les nécessiteux :

"Au bout de trois ans, tu sortiras toute la dime de tes produits pendant la troisième année et tu la déposeras dans tes portes. Alors viendront le Lévite qui n'a ni part ni héritage avec toi, l'étranger, l'orphelin et la veuve qui seront dans tes portes et ils mangeront et se rassasieront afin que l'Éternel ton Dieu te bénisse dans tous les travaux que tu entreprendras de tes mains." (Deut. 14/28-29)

Cette dime n'est pas apportée à Jérusalem mais reste là où vit le producteur et est mise à la disposition de tous ceux qui vivent dans le manque. C'est la dime de la solidarité en direction des pauvres qui participe à la mise à l'épreuve du peuple collectivement donnant du sens au proverbe 22/2 qui nous dit que "Le riche et le pauvre se rencontrent, c'est l'Éternel qui les a faits l'un et l'autre." Dieu crée les situations et les circonstances de la vie juste pour tester le cœur de ses enfants. Dans le cas présent, n'oubliez pas qu'on parle de la dime et non pas d'offrandes. Cette dime s'adresse aux pauvres qui sont dans nos portes ceux qui appartiennent à la collectivité locale quels qu'ils soient. Toutefois aux versets 7 et 8 le texte introduit une nuance en ce que, si la dime est ouverte à tous, le prêt pour pourvoir temporairement aux besoins d'un nécessiteux ne s'adresse qu'à un frère résident dans le pays et non plus à l'étranger :

"S'il y a chez toi quelque indigent **d'entre tes frères** dans l'une de tes portes, **au pays** que l'Éternel ton Dieu te donne, tu n'endurciras point ton cœur et tu ne fermeras point ta main devant ton frère indigent mais tu lui ouvriras ta main et **tu lui prêteras** de quoi pourvoir à ses besoins."

Or le frère qui est indigent est celui qui n'a pas "obéit à la voix de l'Eternel son Dieu en mettant soigneusement en pratique tous ces commandements que je te prescris aujourd'hui." selon la promesse de Deut. 15/4 "il n'y aura point d'indigent chez toi car l'Eternel te bénira". Par d'autres mots il y aura des indigents chez les autres, ceux qui pratiquent différemment de la façon de Dieu. Donc s'ils ne font pas selon la volonté de Dieu, tu ne leur fais pas l'aumône et ils ne peuvent pas jouir de cette troisième dime mais tu peux les aider par un prêt. Les bénéficiaires de cette dime sont tous ceux qui ont un handicap aussi bien physique (aveugle par exemple) que familiaux (veuve, vieillard et orphelin) en rapport avec le fait qu'aucun n'est destiné à travailler la terre. A cette époque, seuls les hommes avaient pour fonction le travail de la terre pour pourvoir aux besoins de la famille, l'exemple du livre de Ruth où les femmes n'ont plus de maris et doivent partir pour se mettre sous la protection d'un homme nous montrent cette réalité. Un homme en bonne santé a pour devoir de travailler et s'il ne le fait pas ce n'est qu'un paresseux auquel, Dieu, dans sa grande miséricorde donne l'opportunité de se reprendre avec l'aide d'un frère qui lui consent un prêt pour ses besoins primaires, au moins se nourrir:

"Va vers la fourmi, paresseux, considère ses voies et devient sage." Proverbes 6/6.

"Un peu de sommeil, un peu d'assoupissement, un peu croiser les mains pour dormis et la pauvreté te surprendra comme un rodeur et la disette comme un homme en armes." Proverbes 24/33-34.

Les deux cycles successifs des trois années de dimes s'adressent à trois types de bénéficiaires principaux :

- 1. la première bénéficie exclusivement aux lévites qui habitent rattachés aux lieux saints de chaque tribu,
- la deuxième bénéficie surtout au producteur qui ne doit pas toutefois oublier le Lévite quel qu'il soit puisqu'elle peut être consommée à Jérusalem, et
- 3. la troisième est laissée exclusivement aux pauvres et aux lévites rattachés aux lieux saints de chaque tribu.

A l'issue de ces deux cycles de trois ans, la septième année était l'année du repos de la terre où aucune dime n'était

prélevée, Dieu doublant les quantités de la sixième année. Telle était la pratique détaillée de la dime selon la Bible et elle n'a rien à voir avec la pratique actuelle dans les églises qui pourtant se prévalent de tous les textes que nous avons étudiés. Toute dime chrétienne est donc une hérésie car elle est une sorte d'hybride entre la dime babylonienne étendue à toutes les ressources de l'individu, au contraire de la dime mosaïque, et la façon discrète de faire une aumône telle que l'enseigne Jésus en Matthieu 6/3. Or, si les aumônes doivent se faire dans le secret pour ne pas mettre mal à l'aise celui qui mendie, il n'en est pas de même des offrandes faites par élévation et de la dime car, par leur caractère démonstratif elles célèbrent la gloire de Dieu. C'est tout le sens du fameux passage de Malachie.

La colère de Dieu en Malachie

Parce que la Parole de Dieu qui sert de référence à la foi chrétienne se compose de milliers de versets regroupés en des centaines de chapitres eux-mêmes rassemblés en des dizaines de livres (66 pour être précis) et parce qu'il existe des milliers d'autres écrits historiques concernant les pratiques et les traditions de chaque époque, le lecteur de la Bible devrait se montrer prudent lorsqu'un verset est utilisé pour en faire une loi universelle sans référence à son contexte. C'est précisément le cas en ce qui concerne le fameux passage de Malachie où, à l'instar d'Eve qui a faussement ajouté que Dieu avait dit de ne pas toucher le fruit, nombreux sont ceux qui utilisent le verbe *tromper* comme synonyme de *voler* pour qualifier un frère de voleur et amplifier sa prétendue désobéissance.

"Un homme trompe-t-il Dieu ? Car vous me trompez et vous dites : en quoi t'avons-nous trompé ? Dans les dîmes et les offrandes. Vous êtes frappés par la malédiction et vous me trompez, la nation toute entière ! Apportez à la maison du trésor toutes les dîmes afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison." Malachie 3/8-10

Lorsqu'il est cité, ce passage est totalement sorti de son contexte, non seulement par rapport au livre de Malachie mais également par rapport aux livres de la même période dont celui de Néhémie. En effet, Esdras, Aggée, Néhémie et Malachie étant contemporains il faut les étudier en parallèle pour comprendre de quoi il s'agit grâce à des détails disséminés dans les textes. Ces auteurs nous parlent de la construction du second temple (Aggée et Esdras) puis de l'achèvement de la muraille et enfin de l'organisation liturgique (Néhémie et Malachie). Mais, de la construction au retour de l'exil d'une partie du peuple et à la reprise du service au temple il s'écoule 50 à 60 ans. Nous sommes vers -450 de notre ère, date du texte ci-dessus. Pendant cette période, les lévites prévariquent avec les quelques dimes qui leur parviennent, non qu'elles n'étaient pas données mais simplement qu'il y avait encore peu de producteurs et beaucoup de bâtisseurs et de soldats à nourrir. Les lévites et les rares sacrificateurs sont le plus souvent sur leurs terres dans les tribus et non pas à Jérusalem à servir au temple à cause de la réduction des dimes et de la difficulté à les apporter à Jérusalem. Nous avons aussi vu que les juifs qui n'habitaient pas en Canaan ne payaient jamais de dime.

"Nous résolûmes d'apporter chaque année à la maison de l'Eternel les prémices de notre sol et les prémices de tous les fruits de tous les arbres. ... et de livrer la dime de notre sol aux lévites <u>qui doivent la prendre eux-mêmes</u> dans toutes les villes situées sur les terres que nous cultivons." Néhémie 10/35 et 37b

"J'appris aussi que les portions des lévites n'avaient point été livrées et que les lévites et les chantres chargés du service (donc à Jérusalem) s'étaient enfuis chacun dans son territoire." Néhémie 13/10

Ces deux versets confirment la désorganisation que constate Néhémie : les lévites et les sacrificateurs ne sont pas fidèles à leur service au temple de Jérusalem. Or Deutéronome 12/17-18 dit expressément "Tu ne pourras pas manger dans tes portes la dime de ton blé, de ton moût et de ton huile, ni les premiers-nés de ton gros et de ton menu bétail, ni aucune de tes offrandes en accomplissement d'un vœu, ni tes offrandes volontaires, ni tes prémices. Mais c'est devant l'Éternel ton Dieu que tu les mangeras, dans le lieu que l'Éternel ton Dieu, choisira ... et c'est devant l'Éternel, ton Dieu, que tu feras servir à ta joie tous les biens que tu possèderas."

La dime qui ne peut être mangée "dans les portes" est la deuxième, celle qui doit être apportée dans les villes de chaque tribu ou à Jérusalem. D'ailleurs, dans Malachie, le verbe n'est pas "donnez" mais bien "apportez". Maintenant revenons au livre de Malachie écrit peu de temps avant le ministère de Néhémie. Il est principalement une réprimande adressée aux sacrificateurs qui ne font pas correctement leur travail et même spéculent avec les dimes qu'ils reçoivent :

"Un fils honore son père et un serviteur son maitre. Si je suis père où est l'honneur qui m'est dû? Si je suis maitre, où est la crainte qu'on a de moi? Dit l'Éternel des armées à vous, sacrificateurs qui méprisez mon nom. ... Vous amenez ce qui est dérobé, boiteux ou infirme et ce sont les offrandes que vous faites. Puis-je les agréer de vos mains dit l'Éternel?" Malachie 1/6 et 13.

"Car les lèvres du sacrificateur doivent garder la science et c'est à sa bouche qu'on demande la loi parce qu'il est un envoyé de l'Éternel des armées. ... Vous avez fait de la loi une occasion de chute pour plusieurs, vous avez violé l'alliance de Lévi." Malachie 2/7-8.

"Il purifiera les fils de Lévi, il les épurera comme on épure l'or et l'argent et ils présenteront à l'Éternel des offrandes avec justice." Malachie 3/3.

Ces versets sont sans appel quant aux mauvais comportements des sacrificateurs qui trafiquent avec les dimes alors que certains ont même des propriétés et cultivent la terre pour leur compte tout en recevant aussi les dimes. Remarquez que le verset de Malachie 3/8 parle des dimes mais aussi des offrandes. Or les offrandes ne sont pas obligatoires ; donc il ne peut s'agir que des offrandes d'action de grâce faites par élévation qui, au même titre que la dime appartenaient à l'Éternel (Exode 29/28) et devaient être apportées à Jérusalem. Donc quand Dieu se plaint d'être trompé dans les dimes et les offrandes, ce n'est pas sur le fait qu'elles n'étaient pas données puisque les sacrificateurs et les lévites les

recevaient (Dieu ne s'adresse pas à ceux qui payaient la dime) mais sur le fait qu'elles n'étaient plus apportées à Jérusalem à la vue de tout le monde car il s'agissait forcément de la deuxième dime puisqu'il est question de la maison du trésor. Plus personne ne faisait l'effort d'aller à Jérusalem privant Dieu de l'honneur et de la gloire que le peuple était censé lui rendre. Cela n'a rien à voir avec l'aspect matériel de la dime puisque de toute façon elle était consommée par le donateur et les lévites. Donc ce trop fréquent verset de Malachie n'a rien à faire dans nos églises évangéliques car non seulement nous ne sommes plus sous la loi de la dime mosaïque mais en plus il est en rapport avec la dime consacrée à être entièrement mangée par son donateur! C'est le cas d'un autre verset lui aussi souvent lu pour inciter les chrétiens à donner leur dime alors qu'il a le même but, celui de glorifier Dieu en affichant publiquement la bénédiction à travers l'aisance, l'abondance que Dieu donne :

"Honore l'Éternel avec tes biens et avec les prémices de tout ton revenu." Proverbes 3/9a.

Comparez cette traduction avec la version A. Chouraqui, plus fidèle à l'hébreu, qui nous encourage à glorifier Dieu par notre abondance dans la vie afin que tout le monde le voie plutôt qu'une incitation à se plier à une obligation :

"Glorifie le Seigneur-Maître par ton aisance et avec l'entête (les prémices) de toute ta récolte."

Hélas, dans les églises, tout est bon pour corréler la dime et les prémices à n'importe quelle bénédiction au point d'affirmer que si vous n'êtes pas béni dans un domaine c'est parce que vous ne donnez pas la dime : votre femme vous a quitté, donnez votre dime, ça la fera revenir, vous avez perdu votre travail parce que vous n'avez pas donné votre dime, vous ne gagnez pas assez d'argent, donnez votre dime et Dieu vous bénira, vous êtes malade, donnez votre dime et vous serez guéri, etc. : c'est insupportable car ce n'est pas vrai mais en revanche, c'est de la manipulation que Derek Prince qualifie même de sorcellerie. Deutéronome 28 qui décrit les causes de la bénédiction et de la malédiction commence par "Si tu obéis à la voix de l'Eternel ton Dieu en observant et en mettant en pratique tous ces commandements que je te prescris aujourd'hui". Le mot important est aujourd'hui car en fait, il fait référence au chapitre précédent, verset premier : "Moïse et les anciens d'Israël donnèrent cet ordre au peuple : observez tous les commandements que je vous prescris aujourd'hui" où il n'est question ni de dime ni de prémices qui ont été définis dans le chapitre 26 et servent à la gloire de Dieu comme nous l'avons étudié. Avec la Nouvelle Alliance, la bénédiction est incluse dans la foi en Jésus, la dime n'étant qu'une œuvre de la loi comme les autres. Proverbes 10/6 nous dit "qu'il y a des bénédictions sur la tête du juste" quand Galates 2/16 (et d'autres) nous dit "que ce n'est pas par les œuvres de la loi que **l'homme** est justifié mais par la foi en Jésus-Christ." Or donner la dime n'est pas un acte de foi mais d'obéissance à la loi de Moïse. Il n'y a aucune foi à donner par obligation et nulle part dans la Bible il est écrit que Dieu protège les 90% qui vous restent parce que vous donnez 10 % de vos revenus à l'église : c'est une torsion des textes. Dieu ne fonctionne pas par un donnant-donnant matériel car faire une chose contre une autre n'est pas de la foi mais un échange. En revanche, s'appuyer dans les églises sur la dime pour que Dieu les finance est un manque total de foi qui ne laisse aucune place à Dieu pour susciter les dons des fidèles dont le cœur est bien disposé (voir point 8).

"Béni soit Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus-Christ qui nous a bénis de toutes sortes de bénédictions spirituelles dans les lieux célestes en Christ." Éphésiens 1/3.

"Car nous pensons que l'homme est justifié par la foi, <u>sans</u> <u>les œuvres de la loi</u>. ... Or à celui qui fait une œuvre, le salaire est imputé non comme une grâce mais comme une chose due." Romains 3/28 et 4/4.

7. Les prémices et les premiers-nés

Les prémices (bekkurim en hébreu) sont les premiers produits de la terre qui arrivent à maturité dans une parcelle et annoncent la récolte future. Toutefois, comme la dime, les prémices ne portent que sur sept produits végétaux : le blé, l'orge, les raisins (plus spécifiquement le moût), les figues, les grenades, l'huile d'olive et le miel de dattes mais aussi une partie du nouveau levain et la laine lors de la tonte des brebis. Dans Exode 23/16 le texte parle "des prémices de ton travail" en précisant "de ce que tu auras semé dans les champs", et rien d'autre. Comme pour la dime, le support des prémices est exclusivement agricole. On ne parle pas de prémices pour les animaux mais des premiersnés. Les prémices étaient données aux prêtres après que le donateur eut récité la confession (Deut. 26 ; 1-11) reconnaissant Dieu comme celui qui avait racheté les Israélites de la servitude égyptienne et exprimant sa gratitude à Dieu qui les avait amenés en Terre promise. Les prémices pouvaient être amenées entre la fête de Chavouot (ou fête des prémices) au printemps et jusqu'à l'automne à la fête de Souccot (ou fête des cabanes). L'offrande des prémices semblerait représenter une pratique très ancienne, et pourtant elle n'est ni mentionnée dans les livres historiques de la Bible ni dans les descriptions de l'activité cultuelle. La plupart des références se limitent au Pentateuque, à la littérature post-exilique et au livre d'Ézéchiel.

Les prémices, pas plus que les premiers-nés ne sont synonymes de la dime. Les appels à donner la dime par une citation de versets parlant de prémices et de premiers-nés est une erreur ou une manipulation. La façon d'apporter les prémices n'est d'ailleurs pas comparable aux trois dimes que nous avons étudiées, tant sur les bénéficiaires que sur les quantités. De plus, dans le culte juif, les prémices sont corrélées à une prière spécifique comme nous l'avons vu. Par rapport à Dieu, comme pour la dime, elles sont destinées à manifester publiquement sa gloire et sont exclusivement liées à l'entrée en Terre promise. Alors quand j'entends dans les églises parler des prémices d'un salaire pour inciter à la dime, cela m'agace vraiment d'être obligé de subir tant de méconnaissances quant à la pratique de la loi mosaïque dans la dime et les prémices.

"Quand vous serez entré dans le pays que je vous donne et que vous y ferez la moisson, vous apporterez au sacrificateur une gerbe, prémices de votre moisson. Il agitera de côté et d'autre la gerbe devant l'Eternel afin qu'elle soit agréée : le sacrificateur l'agitera de côté et d'autre le lendemain du sabbat. Le jour où vous agiterez la gerbe, vous offrirez un agneau d'un an sans défaut." Lév. 23/10-12.

Le passage ci-dessus nous décrit la procédure à suivre pour apporter les prémices de la principale source de nourriture à cette époque qui est la production de blé et d'orge. Elle commence par le rappel de la promesse faite à Abraham d'être entré dans la Terre promise comme nous l'avons vu pour la dime et cela ne concerne ici que la moisson. Le producteur devait amener une gerbe des premiers épis arrivés à maturité. On ne peut pas comprendre de quoi il est concrètement question si on ignore qu'à l'époque les champs de céréales étaient très hétérogènes par rapport à la maturité des épis et à la tailles des plants : aujourd'hui la sélection a fait que les champs de blé ou de maïs par exemple sont uniformes afin que tous les plants soient de même taille et mûrissent en même temps. Une gerbe représente donc peu de chose et en règle générale les prémices sont plus symboliques que quantitatives. D'ailleurs, la Bible n'indique aucune quantité. Ainsi, selon la lettre de la loi, offrir un seul épi pouvait suffire pour toute la récolte. Pour éviter cela, les rabbins (et donc non pas la loi) ont établi avec le temps, un quota par rapport à l'estimation de la récolte qui variait d'un quarantième à un soixantième pour les plus mesquins ! Non seulement la gerbe devait être agitée par le sacrificateur afin que tout le monde la voit mais aussi, le producteur devait offrir un agneau. En fait les prémices et le sacrifice étaient assimilés à une offrande par élévation, donc volontaire et consacrée, que le sacrificateur pouvait manger. Voilà quelles étaient les règles qualifiées par deux fois de loi perpétuelle, aux versets 14 et 21 et concernant les prémices alors de grâce n'utilisez plus cette notion pour justifier le financement des églises aujourd'hui car nous vivons dans un autre monde que celui de la loi! Comme la deuxième dime les prémices avaient pour fonction d'être démonstratives afin de glorifier Dieu aux yeux de tous.

En ce qui concerne les premiers-nés, c'est encore plus simple : cela ne nous concerne plus. Jésus nous a définitivement rachetés mais en appliquant la dime qui est liée par la loi aux lévites et par ricochet aux sacrificateurs, vous devriez aussi, selon la loi, racheter le premier-né de vos garçons pour être conforme au respect de la loi à la lettre que vous choisissez d'appliquer. En effet, dans l'Ancienne Alliance, Dieu avait dit que tous les premiers-nés, tant des hommes que des bêtes lui appartenaient après les avoir rachetés lors de l'instauration de la Pâque qui déclencha la sortie d'Égypte (Exode 13/1 et 14-15 ; Nombres 3/13). Si les premiers-nés des hommes sont rachetés par Dieu par la consécration des lévites, les premiers nés des animaux produits par le peuple le sont d'abord par les troupeaux que les lévites étaient autorisés à posséder, notamment afin d'avoir du lait et de la viande qui ne pouvaient se conserver mais aussi des ânes pour se déplacer.

"Tu prendras les lévites pour moi, à la place de tous les premiers-nés d'Israël et le bétail des lévites à la place de tous les premiers-nés du bétail des enfants d'Israël." Nombres 3/41 (répété aux versets 44).

Cela démontre que si la dime, les prémices et les premiersnés avaient été appliqués sur les critères utilisés dans nos églises, les lévites et les sacrificateurs auraient très vite été les hommes les plus riches du pays! Tous les premiers-nés étaient donc consacrés à l'Eternel d'une manière ou d'une autre. Comme la dime qui compensait l'héritage des terres que les lévites n'ont pas reçu, les premiers-nés des hommes sont compensés par les lévites. Or de nos jours il n'y a plus de lévites et les ministres de Dieu sont appelés indépendamment d'une caste sacerdotale. Il n'en demeure pas moins que la dime que vous appliquez, reste toujours liée aux premiers-nés. Vous devriez donc continuer à racheter votre premier-né car le sacrifice de Jésus ne remplace pas la consécration des premiers-nés qui, comme la dime est liée à l'organisation cultuelle. Son sacrifice remplace seulement les milliers d'agneaux immolés chaque année à Pâques pour le pardon des péchés : ce sont deux choses bien distinctes. Enfin, quant aux premiers-nés issus de leurs troupeaux, le peuple avait deux possibilités :

- 1. le premier-né était une offrande du producteur décrite en Nombres 18/15 : "Tout premier-né de toute chair qu'ils offriront à l'Eternel, tant des hommes que des animaux sera pour toi (sacrificateur). Seulement tu feras racheter le premier-né de l'homme et tu feras racheter le premierné d'un animal impur." Voir plus de détails dans le texte.
- 2. Le premier-né mâle du gros et du menu bétail qui n'est pas une offrande consentie par le donateur est quand même consacré à l'Eternel pour être mangé chaque année par l'éleveur et sa famille selon Deutéronome 15/19-23 comme l'était la deuxième dime : "... Tu le mangeras chaque année, toi et ta famille devant l'Eternel, ton Dieu, dans le lieu qu'il choisira. ... S'il a quelque défaut ... tu ne l'offriras point en sacrifice à l'Eternel ton Dieu. Tu le mangeras dans tes portes." Notez qu'un petit producteur n'avait pas forcément un premier-né mâle à sacrifier de ses brebis ou chèvres et encore moins d'une vache!

Si vous observez bien l'ordre d'apparition des trois pratiques que nous venons d'étudier dans la Bible, vous remarquerez qu'il existe un enchainement logique qui fait qu'elles forment un ensemble cohérent qui n'existe plus de nos jours dans les églises et pour cause. Comme la dime était une pratique courante dans le Proche-Orient ancien, il est normal qu'elle apparaisse la première puisque nous la trouvons en Genèse avec la rencontre d'Abraham avec Melchisédek. Les premiers-nés des hommes et des animaux arrivent ensuite en Exode 13/1 et suivants, juste au départ de l'Égypte en mémoire du rachat des premiers-nés des hébreux. Pour nous, le devoir de mémoire du sacrifice de Jésus, premier-né de la Création s'effectue désormais par la Sainte Cène riche en symboles. Enfin, les prémices complètent la trilogie, déjà à partir des récoltes effectuées dans le désert (Exode 22/29). Maintenant il ne reste plus qu'à relier les trois par une organisation sociale astucieuse. Dieu substitue les premiers-nés des hommes par la tribu de Lévi pour se doter de prêtres au service du culte dans les tribus et de sacrificateurs pour les holocaustes. Il leur donne la dime, les prémices et les premiers-nés du gros et du menu bétail pour nourriture pour compenser la privation de terres à cultiver en Canaan réparties dans les autres tribus mais aussi une partie des offrandes d'action de grâce du peuple, dites faites par élévation (les autres étant brûlées sur l'autel).

Toute cette organisation cultuelle sera sujette à de nombreuses adaptations au cours des siècles en fonction des circonstances et maintenue ainsi sur la Terre d'Israël jusqu'à la destruction définitive du temple de Jérusalem en 70. A l'exception de la symbolique spirituelle du rachat des premiers-nés, il n'y a rien dans cette organisation sociale et ses pratiques qui nous autorise à élever la dime à une sacralité spirituelle que du reste elle n'avait même pas dans l'Ancienne Alliance. Elle a autant de valeur que des dizaines d'ordonnances qualifiées souvent de loi perpétuelle (dont la dime n'a d'ailleurs jamais été qualifiée) et que nous ne pratiquons pas, à juste titre. Donc, compte-tenu de tout ce que nous avons vu en détail quant aux raisons de la dime pourquoi, nos églises chrétiennes s'obstinent à la maintenir sinon qu'elles y trouvent une facilité de conviction à ce que les chrétiens s'en acquittent en martelant à tort qu'elle est exigée par Dieu ? Pour mémoire, ce que Dieu attend de chacun de ses enfants se trouve résumé en Michée 6/8 et rien de plus (ici dans sa version en français d'aujourd'hui):

"On t'a fait connaître ô homme ce qui est bien et ce que l'Éternel attend de toi : c'est que tu te conduises avec droiture, que tu prennes plaisir à témoigner de la bonté et qu'avec modestie tu vives pour (glorifier) ton Dieu."

Comme je l'ai déjà mentionné dans l'étude sur la Rédemption, notez que Paul est très clair en d'Hébreux 7/11-12 en nous disant que la loi de Moïse repose uniquement sur le sacerdoce lévitique signifiant donc que, puisque ce sacerdoce n'existe plus, tout ce qui lui est rattaché financièrement devient caduque, donc la dime qui servait à compenser la non-attribution de terres à la tribu de Levi.

"Si donc la perfection avait été possible par le sacerdoce lévitique, car c'est sur ce sacerdoce que repose la loi donnée au peuple, qu'était-il encore besoin qu'il parût un autre sacrificateur selon l'ordre de Melchisédek et non selon l'ordre d'Aaron ? Car le sacerdoce étant changé, nécessairement aussi il y a un changement de loi."

Supplément : l'offrande de Caïn

"Au bout de quelques temps, Caïn fit une offrande des fruits de la terre et Abel de son côté en fit une des premiers-nés de son troupeau et de leur graisse." Gen. 4/3-4

Reprenons l'étude Financially Farming God's Way (1987) de M. Bishop pour voir ce qu'il nous dit quant à la fameuse offrande de Caïn. Le texte biblique n'est pas très loquace et pourtant c'est incroyable tout ce que des responsables comme cet auteur sont capables d'en tirer juste dans le seul but de légitimer une dime que Caïn et Abel ne connaissaient pas plus qu'Adam et Eve avec l'arbre de la connaissance. Cet "homme de Dieu" bien que davantage homme d'affaire, met l'accent sur le début du verset traduit par "au bout de quelques temps" et qui est en hébreu "au terme des jours" soit "en fin de saison". Il utilise cela pour nous dire que l'offrande de Caïn n'a pas été acceptée par Dieu parce que les fruits qu'il a offerts n'étaient pas les meilleurs mais des restes et qu'il a gardé les meilleurs pour lui. Voilà bien une interprétation totalement gratuite et sans fondement que cet "enseignant" nous donne pour justifier le fait que la dime doit être donnée d'abord. Après avoir lu ce qui précède, peut-être vous rendez-vous compte de la manipulation d'une telle assertion, que je vais quand même dénoncer.

Le texte parle d'une offrande et non pas d'une dime qui n'existait pas et ensuite il confond dime et prémices car la dime mosaïque n'a jamais était une offrande des meilleures productions mais une partie de la récolte donnée au lévites et non pas une offrande. La dime étaient forcément donnée en fin du cycle de production sinon impossible de savoir quelle quantité donner. D'ailleurs au second temple il existait le Nouvel An des Arbres qui servait à évaluer la dime des fruits. Seuls les fruits cultivés à récolte limitée dans le temps étaient soumis à la dime : raisin, figues, grenades et miel de dattes. Tous les autres fruits et a fortiori les fruits sauvages, n'ont jamais été dimés. De plus, le texte nous parle "des fruits de la terre" et je ne suis pas certain qu'il faille comprendre le mot "fruits" dans son sens restreint du produit d'un arbre fruitier mais justement dans le sens générique de résultats dont plutôt de "produits de la terre". Je ne crois pas qu'à ce début de l'humanité, dans la luxuriance de la Création, Caïn cultivait des arbres fruitiers ! Il se contentait de les manger sur l'arbre au gré des saisons et Abel aussi! Il est enfin ridicule d'opposer le cycle d'une culture avec celle d'un élevage d'animaux, ces derniers n'ayant pas besoin de l'intervention de l'homme pour se multiplier et croître. C'est justement là qu'est la clé : en offrant les fruits de la terre, Caïn n'a pas reconnu que Dieu en était le pourvoyeur mais s'est montré fier de son travail fait avec sa propre force pour subvenir à ses besoins au lieu de s'attendre à Dieu. Le mot "terre", "adama", en hébreu, fait référence au système du monde et non pas au sol, la terre en tant que support. Au contraire, Abel a manifesté sa foi en Dieu en lui attribuant les naissances dans son troupeau alors que Caïn a défié Dieu en lui montrant sa capacité à se débrouiller sans lui (voir le livre L'ordre et la perfection cité en référence dans lequel ce récit est détaillé)

8. Le financement des structures

La dime n'a jamais été le moyen de financer ni la tente d'assignation, ni le tabernacle, ni le temple, toutes les structures nécessaires à la pratique du culte juif selon la loi de Moïse. Son seul rôle a été de pourvoir à la nourriture des lévites et des sacrificateurs comme nous l'avons vu.

"Prenez sur ce qui vous appartient, une offrande pour l'Eternel. Tout homme dont le cœur est bien disposé apportera en offrande à l'Eternel : de l'or, de l'argent et de l'airain ; des étoffes ... Tous ceux qui furent entraînés par le cœur et animés de bonne volonté vinrent et apportèrent une offrande à l'Eternel pour l'œuvre de la tente d'assignation. ... Toutes les femmes dont le cœur étaient bien disposé et qui avaient de l'habileté filèrent du poil de chèvre." Exode 35/4-5, 21 et 26.

"Alors tous les hommes habiles, occupés à tous les travaux du sanctuaire, quittèrent chacun l'ouvrage qu'ils faisaient et vinrent dire à Moïse : le peuple apporte beaucoup plus qu'il ne faut pour exécuter les ouvrages que l'Eternel a ordonné de faire. ... On empêcha ainsi le peuple d'en apporter." Exode 36/5-6

Voila décrite la première offrande destinée à la construction de la tente d'assignation et du tabernacle. A plusieurs reprises le Seigneur demande comme critère de l'offrande "de la prendre de ceux qui ont le cœur bien disposé" c'est-à-dire que ce n'était pas un impôt mais bien une offrande volontaire. Il était admis que certains ne donneraient pas. Le résultat final a été bien meilleur puisque, dans ce cas, Dieu a disposé favorablement les cœurs alors que par la contrainte, non seulement il n'y a jamais une adhésion totale mais en plus cela favorise les actes religieux, au contraire de ce que Dieu attend de nous. Bien qu'une forme d'impôt puisse aussi y trouver sa place dès lors que c'est justifié et surtout compris, ce n'est pas par la culpabilisation et la stigmatisation que l'on rend les cœurs bien disposés mais par l'adhésion à des projets communs qui glorifient Dieu. C'est d'ailleurs ce que nous enseigne l'apôtre Paul lorsqu'il prend l'image de la récolte toujours proportionnelle à la quantité semée, verset que l'on se plait à citer dans les églises en oubliant de lire les versets 7 et 13 où il précise qu'il ne peut donc s'agir que de dons et non pas de dimes ou d'autres choses obligatoires. Les dons sont l'expression de l'Évangile de Christ car avec Dieu, seuls les dix commandements sont obligatoires puisqu'ils sont la manifestation de l'amour que l'on voue à Dieu par une soumission volontaire et non contrainte.

"Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte car Dieu aime celui qui donne avec joie. ... Car le secours de cette assistance non seulement pourvoit aux besoins des saints mais il est encore une source abondante de nombreuses actions de grâce envers Dieu. ... ils glorifient Dieu de votre obéissance dans la profession de l'Evangile de Christ et de la libéralité de vos dons envers eux et envers tous ..." 2 Cor. 9/7 et 12-13

N'imitons pas le système du monde que l'on combat et qui ne sait nous mettre que des contraintes pour mieux nous asservir. La construction du temple de David, autrement plus importante au niveau financier que la tente d'assignation est comparable et à ce titre très éloquente :

"De plus, dans mon attachement pour la maison de Dieu, je donne à la maison de mon Dieu l'or et l'argent que je possède en propre outre tout ce que j'ai préparé pour la maison du sanctuaire." 1 Chroniques 29/3

David montre l'exemple et toutes les élites le suivent (versets 6 à 8) mais aussi le peuple qui se réjouit de ses offrandes volontaires parce que "c'était avec un cœur bien disposé qu'ils les faisaient à l'Eternel et David en eut aussi une grande joie." La joie de David s'est traduite par une louange solennelle de toute l'assemblée et une prière qui glorifia Dieu. Ci-dessous : 1 Chroniques 29/14 et 18

"Qui suis-je et qui est mon peuple, que nous puissions te faire volontairement ces offrandes ? Tout vient de toi et nous recevons de ta main ce que nous offrons. ... Eternel, Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, nos pères, maintiens à toujours dans le cœur de ton peuple ces dispositions et ces pensées et affermis son cœur en toi."

A la suite de ces offrandes pour la construction du premier temple, il y eut des sacrifices et des holocaustes considérables, à la hauteur des réjouissances du peuple qui fit un généreux banquet devant l'Eternel à partir des sacrifices offerts, les holocaustes étant consumés par le feu. Combien de fois votre église a-t-elle organisé de semblables réjouissances après avoir financé un projet commun ? Dieu veut que la joie de nos dons soit visible de tous. Pour la reconstruction du temple aux temps d'Esdras et de Néhémie, même procédé d'offrandes volontaires :

"Les chefs de famille de Juda et de Benjamin, les sacrificateurs et les lévites, tous ceux dont Dieu réveilla l'esprit se levèrent pour aller bâtir la maison de l'Eternel à Jérusalem. Tous leurs alentours leur donnèrent des objets d'argent, de l'or, des effets, du bétail et des choses précieuses outre toutes les offrandes volontaires." Esdras 1/5-6.

"Et tout le peuple poussait de grands cris de joie en célébrant l'Eternel parce qu'on posait les fondements de la maison de l'Eternel." Esdras 3/11

Parfois, dans nos églises, nous ne savons même pas qu'un projet est lancé car il est parfois juste celui du responsable qui nous demande d'y adhérer une fois qu'il est achevé! Je sais, ça vous dérange mais pourtant c'est la vérité qui ne favorise pas l'adhésion à la nation : n'est-ce pas ainsi que le monde fait ? Nous agissons trop souvent comme le système du monde qui se prive d'une meilleure idée ou d'une opposition de bon sens qui viendrait du peuple. L'église locale soit apprendre à déceler les talents d'un Betsaleel et Oholiab potentiels, tous ces hommes et femmes "habiles en qui l'Eternel a mis de la sagesse et de l'intelligence pour savoir et faire" (Exode36/1). Nous avons vu que la construction des lieux de culte a toujours été financée par les offrandes volontaires de tous ceux dont le cœur était bien disposé et qui, traduites de nos jours, sont des investissements. Examinons alors un passage lors de la reconstruction du temple au temps de Néhémie.

"Nous nous imposâmes aussi des ordonnances qui nous obligeaient à donner un tiers de sicle par année pour le service de la maison de Dieu, pour les pains de proposition, pour l'offrande perpétuelle, pour l'holocauste perpétuel des sabbats, des nouvelles lunes et des fêtes, pour les choses consacrées, pour les sacrifices d'expiation en faveur d'Israël et pour tout ce qui se fait dans la maison de notre Dieu." Néhémie 10/32-33.

Le texte commence par "nous nous imposâmes", donc ce n'est pas une instruction de Dieu qui fixe le montant d'un tiers de sicle (ou shekel) mais bien une décision humaine pour financer le service du temple ponctuellement. Par contre Dieu avait demandé à Moïse le versement de cette contribution fixée à un demi-sicle mais dont l'objet était le rachat de la personne et uniquement les hommes, avec pour but, le seul entretien de la tente d'assignation :

"L'Eternel parla à Moïse et dit : lorsque tu compteras les enfants d'Israël pour en faire le dénombrement, chacun d'eux paiera à l'Eternel le rachat de sa personne ... un demi-sicle sera le don prélevé pour l'Eternel. ... Tout homme depuis l'âge de vingt ans paiera le don prélevé pour l'Eternel." Extraits d'Exode 30/12 à 16.

Vous pouvez vous interroger quant à l'objet qui était de racheter les hommes et qui mérite une petite explication. Cette ordonnance intervient dans l'organisation du peuple lors de leur errance dans le désert et les femmes ne sont pas concernées parce que selon la loi, la femme est soit incluse avec son mari soit avec son père. Bon cela n'est pas important ici. En revanche, la raison pour laquelle Néhémie n'associe plus la notion de rachat se trouve dans le livre des Nombres où Dieu demande à Moïse (chapitre 3) de faire un dénombrement. La méthode est de compter tous les premiers-nés mâles des enfants d'Israël et de donner à Dieu tous les hommes de la tribu de Lévi afin d'instaurer les lévites dans leurs fonctions de prêtres. Nous avons vu aussi que les lévites se substituait au rachat des premiers-nés des autres tribus puis, nous arrivons aux versets de 46 à 48 où le dénombrement affiche un nombre de premiers-nés supérieurs aux nombre des lévites :

"Pour le rachat des deux cent soixante-treize qui dépassent le nombre des lévites parmi les premiers-nés des enfants d'Israël, tu prendras cinq sicles par tête. ... Tu donneras l'argent à Aaron et à ses fils pour le rachat de ceux qui dépassent le nombre des lévites."

Ainsi nous voyons que le paiement est multiplié par dix, nombre symbole de la perfection de l'ordre divin, parce qu'il s'agit d'un rachat signifiant ici que tout est complet, que rien ne manque, que tout le cycle est terminé. L'ordre de Dieu étant parfait il y a perfection entre ce que Dieu réclamait et ce que l'homme était chargé de donner. Tout cela participe à la symbolique du nombre dix dans la Bible et cet acte n'a été fait qu'une seule fois. Par la suite, Néhémie et les responsables ne demandent plus un demi-sicle mais un tiers de sicle détaché de la valeur du rachat. Aucun texte dans la Bible nous indique que Dieu en a demandé la pérennisation. Pourtant, nous retrouvons dans Matthieu une remarque de Jésus qui ne peut se comprendre que mise en parallèle avec le texte de Néhémie. Comme beaucoup de taxes, elle était très impopulaire mais trouvée bien commode par les gestionnaires du temple à qui revenaient en principe ses tâches. Elle fut donc pérennisée jusqu'à la destruction du temple en 70.

"Lorsqu'ils arrivèrent à Capernaüm, ceux qui percevaient les deux drachmes s'adressèrent à Pierre et lui dirent : votre maître ne paie-t-il pas les deux drachmes ? Oui, dit-il. Et quand il fut entré dans la maison, Jésus le devança et dit : que te semble Simon ? Les rois de la terre, de qui perçoivent-ils des tributs et l'impôt, de leurs fils ou des étrangers ? Il lui dit : des étrangers. Et Jésus lui répondit : les fils en sont donc exempts. Mais pour ne pas les scandaliser, va à la mer, jette l'hameçon et tire le premier poisson qui viendra; ouvre lui la bouche et tu trouveras un statère. Prends-le et donne-le leur pour moi et pour toi." Matthieu 17/24-27

Les deux drachmes correspondent au demi-sicle d'Exode et le statère valait un sicle ou quatre drachmes. Les romains ne payaient pas d'impôt à Rome (seuls les étrangers en payaient) et de plus ils détournaient les impôts prélevés sur les nations occupées à leur profit. Mais pour cette taxe, cela ne se fera qu'après la destruction du temple. Donc l'argent était bien collecté pour le temple et si Jésus fait cette remarque c'est que cette taxe n'était pas de Dieu mais des hommes car le moyen que Dieu avait choisi pour le service du temple était basé sur les offrandes

volontaires (Exode 35/21). Ainsi, le tiers de sicle imposé par Néhémie aurait dû être temporaire, le temps que la nation puisse s'organiser au retour de l'exil et en tous cas rien d'obligatoire ne devait jamais être demandé, seulement des contributions volontaires appelées offrandes.

Conclusion de la deuxième partie

Si on résume brièvement cette deuxième partie, je dirais que la dime, les prémices et les premiers-nés sont indissociables de la libération des enfants d'Israël de l'esclavage en Egypte et de la conquête de la Terre de Canaan promise à Abraham, Isaac et Jacob. Dans cette perspective, la pratique de ces trois ordonnances a cette résonance spirituelle "de l'ombre des choses à venir". Dieu l'a parfaitement organisée en mêlant à la fois le détournement de la dime, une pratique ancienne dans le Proche Orient de l'époque et la sacralisation du devoir de mémoire de la libération de l'esclavage par le sang des premiers-nés. Les hébreux ne pouvaient absolument pas comprendre que leur délivrance et la conquête de Canaan étaient une image du sacrifice de Jésus à la croix qui nous libère de l'esclavage du péché et de la mort pour nous faire entrer en possession du Royaume de Dieu sur Terre. Les hébreux appliquaient des règles inféodées à la seule Terre d'Israël. Pour nous, tout est différent. Souvenez-vous qu'à cette époque, un roi représentait une divinité et, outre son rôle protecteur d'un territoire comme Dieu le fit, c'est à ce titre qu'il percevait la dime.

La Bible dit qu'en tant que chrétien, nous sommes à fois roi et sacrificateur, Jésus, le premier-né étant le roi des rois (les chrétiens) et le sacrificateur suprême éternel selon l'ordre de Melchisédek. Or le sacrificateur recevait la dime de la dime des lévites et jamais directement des producteurs mais aujourd'hui appliquer la loi mosaïque reviendrait à une absurdité puisque vous devriez vous donner la dime à vous-même en tant que roi et sacrificateur, Jésus n'ayant en rien besoin de votre dime, de vos prémices et encore moins de vos sacrifices. Dans l'Ancienne Alliance rien n'était pour Dieu sinon la louange et la gloire dans la démonstration joyeuse des dimes et des prémices comme nous l'avons vu. De plus, la nation chrétienne n'existe pas en tant qu'espace géographique déterminé comme l'était et l'est encore Israël. Nous ne pouvons édicter nos propres lois car nous sommes dispersés parmi les nations dont nous subissons les lois et les persécutions. Enfin seules les offrandes volontaires pour ce que Dieu met dans le cœur de chacun incombent à tous les chrétiens pour le fonctionnement et les investissements de l'église locale car ce sont les seules qui soient fondées sur la monnaie du ciel : la foi. Je vous propose dans cette troisième partie un modèle simple de financement à la fois plus conforme à l'esprit des offrandes volontaires tout en essayant de rester très pragmatiques et surtout efficaces.

Partie 3 : une solution pour nos églises

Nous avons vu précédemment que la dime mosaïque était un échange entre le territoire qui aurait dû revenir aux lévites en Canaan et les autres tribus qui, pour compenser, devaient donner un dixième de la récolte des principales productions agricoles pour nourrir les lévites.

C'est la même logique que la loi du jubilé décrite en Lévitique 25 où le prix de la terre est lié au nombre de récoltes jusqu'au jubilé (versets 14-16) et non pas à sa valeur intrinsèque susceptible d'être spéculée. Tout cela est conforme à la mentalité que Dieu veut que nous ayons quant à la notion de propriété : la terre est à lui et il promet de pourvoir à nos besoins en tant que gestionnaire de ses biens terrestres. Cela est contraire au système du monde qui s'est approprié la terre et ses richesses en s'appuyant sur ses efforts pour subvenir à ses besoins (tel Caïn) et assouvir sa cupidité en détruisant les perfections visibles de Dieu.

"Les terres ne se vendront point à perpétuité car le pays est à moi car vous êtes chez moi comme étrangers et habitants" Lévitique 25/23.

Ce verset confirme que seule la terre de Canaan acquise par Dieu est le support de ses lois : "quand vous serez entré dans le pays que je vous donne." On pourrait arguer que toute la terre appartient à Dieu mais le verset parle seulement du pays où ces lois s'appliquent au peuple de Dieu. Dans la Nouvelle Alliance, les païens évangélisés par Paul étaient totalement étrangers à ces lois. Ils ne pratiquaient pas la dime et encore moins le jubilé ; Paul ne leur a jamais demandé de le faire car les juifs hors d'Israël ne le faisaient pas non plus. Au contraire, dans Colossiens 2/16 il nous dit "que personne donc ne vous juge au sujet du manger ou du boire ou au sujet d'une fête, d'une nouvelle lune ou des sabbats : c'était l'ombre des choses à venir mais le corps est en Christ."

Il ne parle pas des dimes car elles n'existaient pas à Colosses ! Alors de nos jours qu'est-ce qui pousse les églises même les plus éclairées à s'accrocher à ces lois ? Par respect pour leurs dirigeants respectifs et par humilité face à leur sacerdoce, je souhaite écarter un manque de foi ou de courage à baser les ressources de l'église locale sur les offrandes volontaires bien qu'ils demandent à leurs fidèles d'avoir la foi pour donner la dime par obéissance à des règles qui n'ont aucun sens aujourd'hui. Je préfère alors pencher pour une méconnaissance profonde de la loi de la dime et des prémices telle que vous venez probablement de découvrir les réalités de leur existence et de leur application. Dans le premier cas, la foi n'est plus celle de l'église, collective, en tant que corps mais elle se repose sur la foi individuelle des membres qui la composent si bien que tout est à l'envers et demeure en l'état par des arguments qui ne sont qu'une suite de sophismes entretenus. Ce n'est pas à l'église à avoir foi en ses membres mais aux membres à avoir foi dans la nation chrétienne conduite par Dieu.

Évidemment, on ne change pas du jour au lendemain des dizaines d'années d'habitudes et encore moins les mentalités dans l'organisation des communautés à supposer que, d'abord, cette mauvaise pratique soit reconnue. Je reste persuadé que le versement obligatoire d'une dime, le plus souvent effectué de manière désincarnée par des virements programmés et appliquée à tout type de revenus n'exprime plus les débordements de liesse et les festivités auxquelles Dieu s'attendait quand le peuple apportait ses dimes à Jérusalem. Dieu se réjouit de nous

voir heureux grâce à lui mais payer une dime comme on paie sa facture EDF ou ses impôts, même par reconnaissance, n'a pas le même impact. En aparté je félicite tous les pasteurs qui organisent, sous quelles que formes que ce soit, des festivités dans leur congrégation, afin de laisser la joie d'être ensemble s'exprimer plusieurs fois par an. Or associer de nos jours une dime que même le système de Babylone qui l'inventa ne pratique plus, aux systèmes dématérialisés de nos sociétés n'est rien de plus qu'un oxymore révélateur d'inefficacité. N'oubliez pas le voyage que devait faire le donateur avec ses produits pour aller les partager et se réjouir collectivement. Or si nos dimes ne sont plus cela, il faut changer progressivement les ressources des églises pour arriver à un équilibre entre l'aspect pragmatique et le partage de la joie du peuple devant Dieu pour le glorifier, ce qui est le plus important.

9. Abandonner un totem inadapté

Cette tradition plus dogmatique que biblique s'intègre dans une réflexion plus vaste quant à l'organisation de nos congrégations dans cette nation chrétienne diluée parmi les nations que vous retrouverez sous l'onglet "Organiser". Il s'agit ici d'une solution pragmatique qui vise à en finir avec cette dime anachronique qui, comme nous l'avons vu, n'a même jamais respecté dans nos églises l'essence de son application voulue par le Seigneur. Alors bien sûr, vous pouvez continuer à croire que vos appels à la donner sont légitimés par les versets que vous citez ou vous pouvez maintenir la pratique en ne l'appelant plus dime. Pourtant, ne pouvant plus vous référer à ces versets si souvent utilisés pour titiller les consciences, toutes ces pirouettes ne transmettront que confusion et absurdité. Je me plais à croire qu'il y a encore du bon sens dans les églises mais pour que votre opinion ne soit pas biaisée, j'ai une révélation à faire en écho avec le préliminaire : je n'ai aucune ambition de gloire et ne cherche pas à me prendre pour une sommité spirituelle, loin de là. J'ai juste étudié en profondeur divers thèmes depuis des années et je soumets le fruit de ces recherches à votre sagacité afin d'éveiller votre curiosité et d'attirer votre attention sur ces traditions surannées. Je sais bien qu'en tant que pasteur, vous passez tous les jours des heures dans la présence de Dieu pour répondre à votre appel mais, pour paraphraser Jésus, si tu peux prouver par la Bible que cette étude est erronée, montre-le moi sinon pourquoi me méprises-tu, moi, ton frère ? J'ai aussi lu que Dieu ne faisait pas de favoritisme et qu'il était souverain pour utiliser quiconque dans une œuvre ponctuelle en vue de l'édification du corps de Christ. J'ai cru comprendre que chacun avait aussi un appel différent. Est-ce aussi une erreur de croire en mon appel?

Ne peut-on pas dire aussi que, s'il ne vous a rien dit à ce sujet c'est peut-être parce que vous vous êtes accommodé des interprétations traditionnelles qui, et je le comprends très bien, apportent une vraie sécurité financière qui rassure dans la gestion des congrégations ? Visiblement dans aucune église en France, Dieu ne parle pas non plus de la Création afin d'équiper au moins nos jeunes face à la théorie du transformisme dans les écoles et personne ne s'en émeut. Visiblement aussi, Dieu ne semble pas très prolixe en France quant à d'autres thèmes qui

feraient de nous une force de pensées dans la nation. Un jour mon pasteur avait prêché que Dieu ne pouvait pas nous parler dans un domaine précis tout simplement parce que, soit nous n'avons pas la connaissance pour comprendre soit parce que ça ne nous intéresse pas. Bref, faites comme vous voulez. Je n'ai fait que mettre en adéquation les connaissances historiques avec la Parole alors comment pourrais-je avoir tort en parlant la Vérité ?

Donc, pour en revenir à la dime et lui trouver un financement de substitution plus adapté et plus pragmatique dans son application en attendant que les chrétiens se comportent comme une nation sur le plan collectif et comme des philanthropes sur le plan individuel, je crois qu'il est souhaitable d'envisager deux axes d'action pour garantir le financement de nos églises locales :

- ✓ une contribution individuelle
- √ des investissements collectifs basés sur des dons

En France, le statut juridique des églises est essentiellement associatif et fait référence à la loi de 1901. Ce sont donc des structures qui ne sont pas autorisées à générer des bénéfices mais rien ne les empêche de générer des revenus et dans cette phrase les deux axes sont exprimés. Dans toutes les associations, en plus d'éventuelles conditions d'admission définies dans les statuts, il faut s'acquitter d'une adhésion souvent annuelle pour rester membres. Son montant est fixé par l'autorité désignée dans un règlement intérieur. Maintenant, si on observe que toutes les collectivités et donc les associations, sont soumises à deux types de dépenses il nous faut en parallèle y affecter deux types de recettes afin d'être cohérents, transparents, lisibles et surtout, efficaces. Partout, il est question de dépenses de fonctionnement et de dépenses d'investissements sauf dans la majorité des églises où tout rentre dans un pot commun avec affectations et orientations des recettes selon la sensibilité du responsable. Or être membre c'est aussi pouvoir émettre des idées, proposer des initiatives ou intégrer des projets enthousiasmants. C'est semble-t-il une évidence qui pourtant échappe à beaucoup de chrétiens et d'églises alors qu'une telle organisation reposerait bien des pasteurs et ouvrirait des perspectives!

10. Proposition de financement adapté

Dans le reste de notre vie, on dit faire partie de telle ou telle association (parfois plusieurs) et de ce fait, on s'acquitte d'une cotisation qui sert à en assurer son fonctionnement (salaires, charges, etc.) et d'éventuels projets. Dans le cas d'une nation, être membre c'est être acteur de la vie économique et sociale. Un citoyen ne change pas de nation chaque année ou au cours de l'année comme le font certains chrétiens qui passent d'une église à l'autre parce qu'ils ne comprennent pas le contrat moral de l'engagement qui les impliquerait dans des projets ; ce ne sont que des consommateurs religieux sans conviction. Dans nos communautés tout vient d'en haut. Or pour Dieu tout doit venir d'en bas, de la famille et de ses initiatives organisées dans une structure créée pour les faciliter. Assez de religiosité, une nation ne gagne pas en renommée par sa doctrine mais par sa puissance économique, financière et sociale. Pourquoi devons-nous dépenser notre argent dans

les structures du monde pour beaucoup d'activités de notre quotidien alors qu'il serait très facile de les créer dans nos églises locales, soit en propre soit en commun avec d'autres ? Qu'y a-t-il de difficile si le monde le fait ?

Vous l'aurez compris, les dépenses de fonctionnement doivent être couvertes par les adhésions de ses membres en remplacement de la dime mosaïque. A l'instar de ce que Néhémie mit en place lors de la reconstruction du temple et basé sur ce que Dieu demanda à Moïse, le montant annuel de l'adhésion ne saurait donc être proportionnel aux revenus puisque les membres jouissent tous de la même manière du fonctionnement de l'association :

"Le riche ne paiera pas plus et le pauvre ne paiera pas moins d'un demi-sicle (Exode 30/15) par année pour le service de la maison de notre Dieu (Néhémie 10/32)

Parce que nous sommes chrétiens et censés vivre par la foi, je distinguerai malgré tout deux niveaux d'adhésion qui seront très facile à définir pour chaque membre en fonction par exemple de leur situation économique sur l'année en cours (pas de leurs revenus, je le répète) :

- **1.** les adultes autonomes sur le plan des revenus après définition d'un seuil minimum d'autonomie : ils versent alors une adhésion de base soit par an, soit par mois.
- 2. tous les autres, au-dessus d'un certain âge (Exode fixait 20 ans) dont les revenus sont nuls ou insuffisants pour leur assurer l'autonomie financière : ils s'acquittent par exemple de la moitié (ou du tiers) de l'adhésion de base.

Le montant de l'adhésion est alors calculé à partir du budget des dépenses annuelles de fonctionnement de l'église, divisé par le nombre de membres en y appliquant la pondération définie par les catégories ci-dessus. Le montant de ces adhésions doit couvrir la totalité du budget des dépenses de fonctionnement. Ainsi, tout est planifié à l'avance pour l'année et plus besoin que les pasteurs s'inquiètent pour savoir si les factures courantes pourront être honorées. Ce n'est pas dans le domaine des contraintes que la foi de l'église (bien souvent sur les épaules seules du pasteur) doit trouver son accomplissement mais dans les projets utiles aux actions de l'église pour montrer au monde la gloire de Dieu et accroître sa renommée. Au temps des apôtres il n'y avait pas d'impôts sur le travail, pas de CSG, de cotisations sociales obligatoires, il n'y avait pas d'impôt sur les constructions, pas d'impôt foncier, pas de taxes sur les ordures ménagères, il n'y avait pas d'assurances obligatoires, etc. c'est à dire une somme de contraintes susceptibles de mettre trop souvent à l'épreuve une foi inutile pour couvrir tous les besoins de l'œuvre. Comprenez bien ce que j'écris : un apôtre comme Paul avait besoin de foi pour que Dieu pourvoit à ses besoins (logement et nourriture pour l'essentiel et encore la Bible nous dit qu'il travaillait en plus de prêcher l'évangile). Il s'attendait bien à Dieu pour cela et non pas aux hommes ; il n'avait pas besoin de mobiliser sa foi sur des choses matérielles pour assurer sa mission mais seulement sur le surnaturel. Pourquoi se créer de l'incertitude quand nous pouvons nous en affranchir par la planification ? La dime ne le permet pas car par définition elle est variable, rien ne garantie qu'elle soit donnée et c'est une œuvre de la loi.

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais engagés chaque année pour permettre à la communauté d'avoir une existence légale. On y trouve alors d'une manière non exhaustive les postes suivants : salaires et charges sociales des ministres et du personnel s'il y en a, le loyer ou les remboursements des prêts affectés à l'immobilier, les consommables de tous ordres (électricité, eau, papier, produits d'entretien, essence, chauffage, etc.), les impôts et taxes, etc. bref tout ce qui concerne la vie de la communauté tous les jours. Il est tant que les membres soient responsabilisés quant à la vie économique de leur église locale. En effet, c'est à l'ensemble des membres de manifester la foi pour la vie financière de l'église aussi estil plus pragmatique d'opérer par adhésion pour financer les charges fixes incompressibles du fonctionnement et responsabiliser toute les membres. Vous pouvez vous interroger aussi quant à la définition des membres car dans les églises il y a souvent beaucoup de fréquentateurs qui viennent quand bon leur semble et ne sont pas actifs dans la vie de l'église locale.

Le statut de membre ne peut être alors défini que par des critères objectifs établis par la communauté afin de les distinguer des fréquentateurs qui eux, se comportent comme des consommateurs. Au début c'est normal mais quelques mois plus tard cela ne l'est plus car un chrétien doit être planté comme un arbre pour porter du fruit. Ces critères peuvent être une formation interne de membre, accompagnée d'un engagement quelconque dans la vie matérielle de l'église autre que financière car, contrairement à nombre d'associations dans le monde, dans l'église ce n'est pas l'adhésion qui fait le membre mais seul le membre s'acquitte d'une adhésion. Je voudrais vous faire remarquer que dans la Bible, le mot hébreu que nous traduisons par "foi" est traduit par "adhésion et adhérer" chez Chouraqui et que le mot "amen" signifie à l'origine "sincère et vrai" qui se rattache au verbe "amn" signifiant "être fidèle" ou "croire" dont dérive "emouna" la foi! La foi d'un chrétien devrait se traduire par une adhésion entière à son église, une fusion avec elle dans la mesure où celle-ci est dirigée par le Saint Esprit.

En ce qui concerne les offrandes volontaires (ou les dons), je pense qu'elles devraient pouvoir être ciblées si le donateur le mentionne en la mettant dans une enveloppe afin d'aider un service ou un projet spécial de l'église. Les différents types de projets que devrait avoir une église et un groupe d'église dans le cadre d'une nation chrétienne seront l'objet d'un autre thème dans l'onglet *Organiser*. A l'instar des divers épisodes que nous avons vus lors de la construction du tabernacle ou du temple, les offrandes pour des projets plus ou moins ambitieux devraient être accompagnées de cette joie collective à donner lors de réunions spéciales afin que chacun voie l'enthousiasme de tous et que Dieu en soit glorifié. Je crois que cela ferait plaisir à tout le monde d'organiser des fêtes pour donner comme le monde sait le faire et tel que nous l'avons décrit pour la deuxième dime.

Bien entendu il faudrait d'abord que les églises commencent à raisonner en termes d'investissements non plus seulement pour améliorer leur immobilier mais de l'investissement qui leur procurerait des revenus supplémentaires et une influence dans la société au lieu du contraire. Dieu envoie des compétences dans les églises mais celles-ci n'ont aucune structure pour qu'elles s'expriment à quelques rares exceptions près, souvent sousemployées. C'est dommage de négliger ce potentiel qui devrait être la lumière du monde aussi dans les talents que Dieu nous donne. L'Église devrait initialiser des projets, les compétences des chrétiens s'en emparer et les financer pour rendre l'église locale autonome dans un domaine. Or, nous "importons" tout du monde, nous en sommes dépendants et nous nous en habituons!

Pour conclure très brièvement cette étude, je citerai d'abord deux versets suivis des commentaires d'un homme de Dieu célèbre, Derek Prince :

"Il prit de même la coupe après le souper et la leur donna en disant : cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang qui est répandu pour vous." (Luc 22/20)

"Le péché n'aura point de pouvoir sur vous puisque vous êtes non sous la loi mais sous la grâce". (Romains 6/14)

La dime est la loi et la nouvelle alliance est dans le sang de Jésus ; dès lors il ne saurait y avoir "aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ qui marchent selon l'Esprit" et non pas selon la loi de la dime mosaïque. Dans son livre "Le réveil à venir" Derek Pince écrit :

"La loi et la grâce s'excluent mutuellement. ... Il y a deux implications logiques à ce verset (de Romains). Premièrement, vous ne pouvez pas être à la fois sous la loi et sous la grâce. Vous ne pouvez pas les combiner et vous ne pouvez pas les avoir ensemble. Vous devez vous décider et choisir l'une ou l'autre." (page 111)

"Souvenez-vous, Dieu ne nous motive jamais par la culpabilité. ... il n'est pas bon que les gens donnent de l'argent sur un sentiment de culpabilité." (pages 141 et 142)

Dans son livre "L'expiation" (page 150) il nous dit aussi : "Le monde ne nous hait pas parce que l'Eglise ne le gêne pas." Je pourrai aisément paraphraser : le monde ne nous hait pas parce qu'il ne nous envie pas ! La création attend la révélation des fils de Dieu nous dit la Bible mais le Monde est naturel et l'Eglise une entité spirituelle. Or le propre d'une révélation c'est d'aller d'un monde vers l'autre, ici du monde spirituel vers le monde naturel afin de la rendre visible car la chose révélée qui vient du ciel est cachée, voilée pour le monde naturel. Donc la révélation doit prendre une forme visible à l'instar de Dieu fait homme en Jésus. Tant que nous ne démontrons pas le spirituel nous n'attirons pas la curiosité des païens qui se satisfont de leurs propres "religions charnelles" mais si nous nous révélons concrètement en tant que système différent qui a du succès, nous attirerons leur attention et leur donnerons des raisons de nous envier ou de nous haïr. Jésus faisait des miracles aux yeux de tous et sa renommée attirait les foules. Jésus fait bien sûr toujours des miracles mais en Europe, ils ne sont reconnus comme tel que dans l'Église. Les miracles économiques, culturels et sociaux auraient le mérite d'être perçus par les païens qui soupirent après nous et après les fruits de la grâce de Dieu dans nos communautés trop inaudibles, trop invisibles à mon goût!